

MUNICIPAL PLAN

November 2025

I certify that this instrument
is registered or filed in the
Madawaska
County Registry Office,
New Brunswick

J'atteste que cet instrument est
enregistré ou déposé au bureau
de l'enregistrement du comté de
Madawaska
Nouveau-Brunswick

2026-04-08 11:51:39 47088571
date date heures number/numéro

Emma Eboemue
Registrar-Conservateur





Municipal Plan 14-2026-VDR

Northwest Regional Service Commission

- Catherine Dufour, Urban Planner (MICU, UPC), Director of Planning
- Alaa Maref, Geomatics Coordinator
- Michel Canuel, Development Officer
- Danick Lagacé, Development Officer
- Isaa Coulibaly, Land Use Analysis – Geomatics
- Guillaume Thériault, Planning Officer
- Julien Bouchard, Director of Operations



L'Atelier Urbain

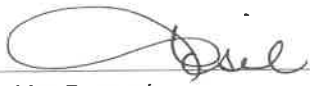
- Élisabeth Valois, Project Manager
- Jean-Philippe Roy, Project Designer

Adoption | Adoption:

This bylaw will come into force when it is filed with the Land Registry Office.

Coming into force:

- FIRST READING (in full) | FIRST READING (entirely): 18 février 2026
- SECOND READING (by title): 18 février 2026
- THIRD READING (by title) and ADOPTION: 18 mars 2026


Ms. Lise Roussel
Mayor


André Thériault



APPROVED
Pursuant to the
Community Planning Act

APPROUVÉ
En application de la
loi sur l'urbanisme


For Minister / pour le/la Ministre
Local Government and Governance Reform
Gouvernements Locaux et de la Réforme de la gouvernance locale

March 25, 2026
Date

The following amendment regulations have amended this regulation:

By-law number	Purpose of the by-law	Adoption	Date of entry into force
By-law number	Purpose of the by-law	Adoption	Coming into force

A WORD FROM THE MAYOR

Inaugurated in January 2023, the Town of Vallée-des-Rivières has now been in existence for nearly 32 months.

We have seen many changes since the merger of Saint-Léonard, DSL de Saint-Léonard, Saint-Léonard-Parent, Potier, Sainte-Anne-de-Madawaska, DSL de Sainte-Anne, Notre-Dame-de-Lourdes, and Siegas. One thing is certain: the unique identity of these areas has not changed, and the culture and heritage of these neighborhoods have remained intact.

The Town of Vallée-des-Rivières and its Council would like to thank Ms. Catherine Dufour of the CSRNO and her team for their support throughout the modernization of our new Municipal Plan and Zoning Bylaw. Thank you to the working group made up of Council members, our Chief Administrative Officer, and Mr. Naith Balkauran, a committed citizen of Notre-Dame-de-Lourdes.



The new Municipal Plan for Vallée-des-Rivières is intended to be a document that is understandable to all its citizens, a visionary summary for the present and future planning of its new merged territory. Vallée-des-Rivières wants to position itself as an inclusive, transparent community that listens to its residents. This new municipal plan will be a tangible means of communication to keep our citizens and newcomers well informed about our local governance.

As your first mayor of Vallée-des-Rivières, I am proud to present these new planning documents for our city.

Sincerely,

Lise Roussel

DIRECTOR OF PLANNING, CSRNO

To the residents of Vallée-des-Rivières,



Dear citizens,

We are pleased to present the document produced as part of the City of Vallée-des-Rivières' Municipal Plan after much work, energy, discussion, and consultation. This document is the result of a collective effort to define a clear and shared vision for the future of our community, which will guide the next phase of your zoning bylaw.

This plan was developed thanks to the valuable collaboration of many stakeholders in your community. We would like to acknowledge and warmly thank all those who contributed to it: municipal officials, employees, committed citizens, as well as the members of the working groups we met with and the consulting firm. Your involvement, ideas, time, and energy were essential in bringing this promising project to life.

This plan reflects your concerns, aspirations, and deep attachment to your community. It will serve as a guide for future decisions regarding development, land use planning, services, and quality of life for all generations.

Thank you again for your commitment and trust.

In solidarity,

Catherine Dufour, Urban Planner, RRP/ CIP, NBAP

TABLE OF CONTENTS

- 1. A MUNICIPAL PLAN FOR A NEW10**
 - 1.1 What is a municipal plan?11**
 - 1.2 Understanding the municipal plan12**
 - 1.3 Municipal Plan Development Process13**
 - 1.4 Compliance with declarations of public interest.....14**
 - 1.5 The city of Vallée-des-Rivières15**
 - 1.5.1 Location 15
 - 1.5.2 Highlights of the demographic profile of Vallée-des-Rivières..... 17
- 2. LAND USE VISION18**
 - 2.1 Establishing a vision for the new City of Vallée-des-Rivières19**
 - 2.2 Vision Statement20**
- 3. LAND USE PLANNING.....22**
 - 3.1 A town facing many challenges22**
 - 3.2 Governance23**
 - 3.2.1 Guidelines, principles, and proposals relating to governance 23
 - 3.3 Living environments.....24**
 - 3.3.1 Summary of issues..... 25
 - 3.3.2 Guidelines, principles, and proposals relating to living environments..... 25
 - 3.4 The environment and natural resources31**
 - 3.4.1 Summary of issues..... 32
 - 3.4.2 Guidelines, principles, and proposals relating to the environment and natural resources . 33
 - 3.5 Socioeconomic dynamics38**
 - 3.5.1 Summary of issues..... 39
 - 3.5.2 Guidelines, principles, and proposals related to socioeconomic dynamics 41
- 4. APPENDIX A: LAND USE MAP46**

5. APPENDIX B: ASSET MANAGEMENT PLAN48

TABLE OF TABLES

Table 1. Composition of Neighborhoods	15
Table 2. Guidelines, principles, and proposals related to governance	23
Table 3. Orientations, principles, and proposals related to living environments	26
Table 4. Orientations, principles, and proposals related to the environment and natural resources	33
Table 5. Orientations, principles, and proposals related to socioeconomic dynamics	41

TABLE OF MAPS

Map 1: Location and neighborhoods of Vallée-des-Rivières 16

Map A1 : Vallée-des-Rivières land use map47



1

A MUNICIPAL PLAN FOR A NEW CITY

1.1 WHAT IS A MUNICIPAL PLAN?

Under the Community Planning Act (S.N.-B. 2017, c. 19), a municipality must enact a municipal plan by by-law within five years of its creation. As the City's main planning tool, this plan defines, through principles¹ and proposals, the development of the territory and its evolution. It is intended to reflect the concerns and aspirations of the community and is therefore evolving in nature, subject to adjustment over time through the revisions and updates required by law every ten years.

In addition to this periodic review, specific amendments may be considered. However, given its comprehensive and forward-looking nature, frequent changes should not be necessary. Nevertheless, any significant adjustments or amendments intended to respond to changes in the community may be incorporated into the municipal plan, with each proposal being submitted to the Planning Review Committee (PRC) for review.

The plan outlines the future image of the municipality through a vision that reflects the desired direction for its development and the aspirations of the community.

In order to realize this vision, the municipal plan also establishes a series of principles covering topics related to municipal administration, economic and social development, land use planning, and any other issues of importance to the City. These principles serve to guide, support, and structure the decisions of the municipal council. They may be accompanied by proposals, which remain optional. Thus, a principle may exist without being followed by a proposal. When present, proposals specify concrete means and measures to implement the principles established in order to realize the vision.

It is important to note that the adoption of a municipal plan does not constitute a commitment by the municipality to implement each of the proposals it contains. However, it aims to prevent developments that are incompatible with its orientations and statements. In addition, the by-laws resulting from the Plan must be consistent with the principles and proposals set out therein.

¹ The term "principle" is used here in the same sense as "policy statement," as defined by the *Planning Act*.

1.2 UNDERSTANDING THE MUNICIPAL PLAN

In order to establish a plan that is adapted to the territory, but also to the aspirations of the community, a study was conducted to clearly identify the reality of Vallée-des-Rivières. In addition to including a five-year capital works budget to ensure the physical development of the municipality, it covers the history of Vallée-des-Rivières, the sociodemographic profile of the population, current land use, the natural environments that characterize the territory, and the economic dynamics of the town.

The development of this municipal plan, as well as the study of the territory, was based on four main themes, each of which includes various sub-themes. The analysis of the territory of Vallée-des-Rivières, as well as its action plan, are therefore based on these main themes, which are:



Governance



Living environments



The environment and natural resources



Socioeconomic dynamics

In light of the findings of this study, a vision statement was developed to announce the future aspirations for the Vallée-des-Rivières territory. The development of this vision takes into account elements identified in the City's strategic plan and is accompanied by objectives, guidelines, principles, and proposals.

Vision statement

Guidelines

Principles

Proposals

1.3 MUNICIPAL PLAN DEVELOPMENT PROCESS

The municipal plan is developed in several stages, as outlined below.

Study of the territory

First, data was collected to highlight the social, economic, and environmental characteristics of Vallée-des-Rivières. This made it possible to identify various issues and observations, which contributed to the discussions on the future of Vallée-des-Rivières.

Preparation of the municipal plan

The second phase of the work consisted of preparing the municipal plan based on the work carried out in phase 1 of the process. A vision statement was developed, and guidelines, principles, and proposals were identified for each of the major themes addressed in the document.

Collaborative approach

This preparatory work involved holding multiple workshops with the municipal council, citizen members, and a working committee. Public consultations were also organized to ensure citizen participation in the process.

Adoption procedure

The final stage in implementing the municipal plan is the adoption period, in accordance with the adoption procedure set out in the Urban Planning Act.

1.4 COMPLIANCE WITH DECLARATIONS OF PUBLIC INTEREST

Stemming from the local governance reform introduced by the New Brunswick government in 2021, the public interest declaration (PID) mechanism is based on protecting the general interest in land use planning. It reflects the desire to promote rational land use and responsible community development, in order to ensure that local development is consistent across all communities.

Since the Public Interest Declaration Regulation came into force on October 1, 2023, all municipal plans and by-laws adopted under the Planning Act must comply with the framework defined by these DIPs. There are five declarations (including supporting policies) that identify the following public interest priorities:

- **Settlement patterns:** promoting settlement patterns that contribute to the well-being of the province's residents, minimize environmental impacts, and support dynamic rural and urban economies;
- **Agriculture:** Promote the province's agriculture, fisheries, and aquaculture sectors and food production.
- **Climate change:** Participate in climate change mitigation and adaptation processes.
- **Floodplains and natural hazard areas:** Manage development in these areas to improve health and safety and limit social, environmental, and economic costs to the province, its local governments, and its residents.
- **Natural resources:** Protect natural resource areas and ecologically sensitive areas for current and future generations, while promoting more consistent and predictable regulation.

Given the DIPs, the municipal plan is the main implementation tool, supported by ordinances and various local policies or decisions. In other words, the DIPs establish the minimum standards that land use planning guidelines must meet. Designed to be incentive-based, their integration and application through planning tools and regulations allow for a certain degree of flexibility. Consequently, these statements have been duly taken into account and incorporated into this plan.

1.5 THE CITY OF VALLÉE-DES-RIVIÈRES

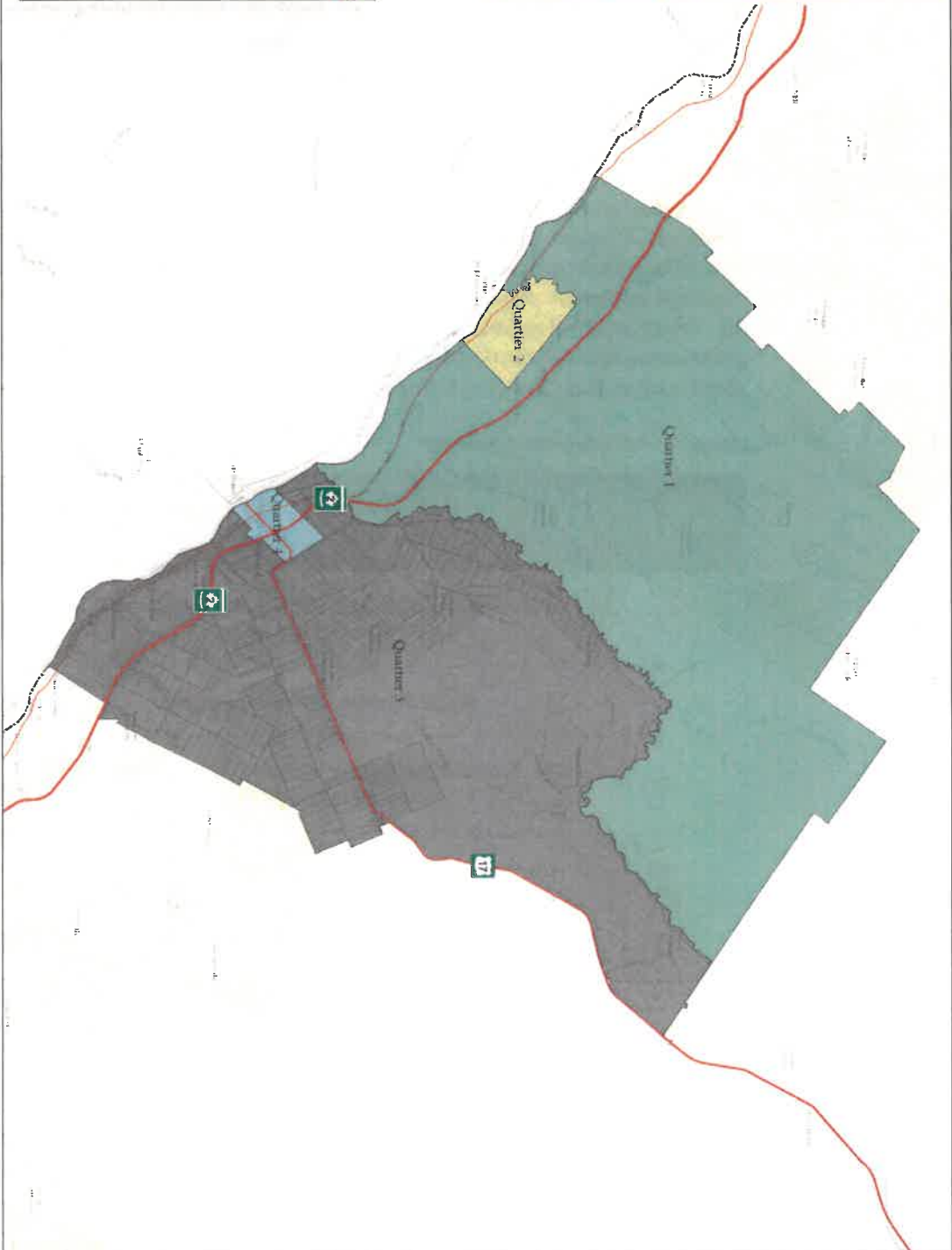
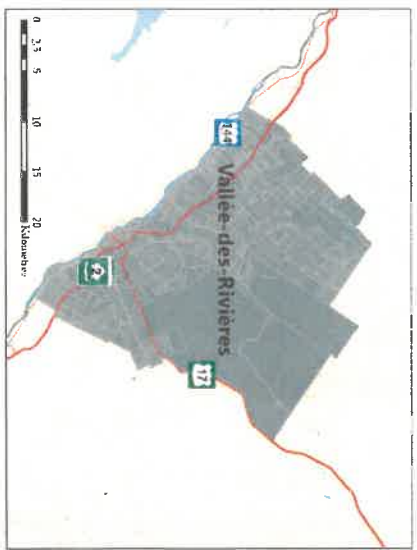
1.5.1 Location

The Town of Vallée-des-Rivières was officially incorporated on January 1, 2023, following the reform of local governance in New Brunswick. It is the result of a merger of various entities, namely the City of Saint-Léonard, the Village of Sainte-Anne-de-Madawaska, Siegas, and the local service districts of Sainte-Anne, Notre-Dame-de-Lourdes, Saint-Léonard-Parent, Saint-Léonard-Poitier, and a portion of the Rivière-Verte LSD. It is composed of four neighborhoods (see map 1) covering an area of approximately 561.8 km² and had a population of approximately 4,250 in 2021.

It is located in the northwest of the province of New Brunswick, in Madawaska County. At the crossroads of the province of New Brunswick and the state of Maine in the United States, it is less than 50 km from the urban centers of Edmundston to the west and Grand-Saut to the east. Vallée-des-Rivières is bordered to the south by the Saint John River (Wolastoq), which acts as a natural border with the United States for approximately 30 kilometers. The Saint-Léonard-Van Buren Bridge connects the communities of Vallée-des-Rivières (Saint-Léonard sector) to the municipality of Van Buren in Maine. To the north is a rural district and Crown lands.

Table 1. Composition of Neighborhoods

Neighborhood	Former organizations	Area (km ²)	Proportion (%)
1	Sainte-Anne DSL, part of Rivière-Verte, Siegas, Notre-Dame-de-Lourde	302.6	54
2	Village of Sainte-Anne-de-Madawaska	9.5	2
3	DSL of Notre-Dame-de-Lourde, Saint-Léonard-Parent, and Saint-Léonard-Poitier	244.6	44
4	City of Saint-Léonard	5	1



- Légende**
- Limite provinciale et intermunicipale
 - Limite du cadastre
 - Limite de Vallée-des-Rivières
 - Quartier 1
 - Quartier 2
 - Quartier 3
 - Quartier 4
 - Quartier de Vallée-des-Rivières

Carte 1 : Localisation et quartiers de Vallée-des-Rivières

cartographe
1. Coulibaly

no. référence
2025-001

date
Novembre 2025

Source
Gouvernement du Nouveau-Brunswick

Commission de services régionaux Nord-Ouest



Northwest Regional Service Commission



10 Kilomètres




1.5.2 Highlights of the demographic profile of Vallée-des-Rivières

As mentioned above, this municipal plan was developed based on data collected during the territorial study. Several important observations were made, including the following highlights, which provide a general picture of the reality of Vallée-des-Rivières and informed the identification of orientations, principles, and proposals.



Compared to the New Brunswick average, the Town of Vallée-des-Rivières has a higher proportion of people aged 60 to 74, with nearly a quarter of its population in this age group (24.7%) compared to one-fifth of the province's population (21.7%).



The population aged 60 and over grew by 30% between 2016 and 2021, reflecting an accelerated aging of the population compared to the province.



The Town of Vallée-des-Rivières is facing an exodus of young households, particularly young adults between the ages of 20 and 25.



The population of Vallée-des-Rivières has a lower level of education than the New Brunswick average, while the province has more than twice as many university graduates as the city.



Households in Vallée-des-Rivières have a lower average and median total income than the provincial average.



In Vallée-des-Rivières, the proportion of couples without children and people living alone is higher than the provincial average.



2 LAND USE VISION

2.1 ESTABLISHING A VISION FOR THE NEW CITY OF VALLÉE-DES-RIVIÈRES

The City of Vallée-des-Rivières is the result of the merger of several entities, which requires rallying these communities around a common vision for the new municipality while providing a strategic tool to guide land use planning in the years to come. This municipal plan is an opportunity to modernize the planning framework and regulatory tools to better respond to contemporary issues, while replacing the old municipal and rural plans.

As the first exercise of its kind for the new municipality, this plan aims above all to consolidate urban and territorial organization. The goal is to establish a solid foundation to support the future development of the community. The goal is to identify clear priorities to guide municipal decisions in order to direct development projects throughout the territory and support new promising initiatives that are in line with the community's values.

The municipal plan is based on a preliminary study, a housing study, and a strategic planning exercise carried out by the City, ensuring a coherent approach that is adapted to the current and future needs of the community.

Several values have been identified and underpin the vision for the community:

- Efficiency
- Innovation
- Tenacity
- Cooperation
- Respect
- Community education

The vision statement presented in the next section defines the distinctive direction for the future of the City, intended to mobilize key stakeholders and the entire population over the next ten years, the implementation period for this plan. It is based on guiding principles and values that will endure and remain firmly rooted in the identity of Vallée-des-Rivières.

2.2 VISION STATEMENT

Vallée-des-Rivières of tomorrow

True to its mission, Vallée-des-Rivières cultivates inclusive and transparent governance based on actively listening to citizens and a collective desire to enhance the quality of life.

Renowned for its rural character, it successfully preserves and promotes its natural and cultural heritage for the benefit of its population, but also for sustainable recreational tourism, which acts as an economic lever for the city.

Vallée-des-Rivières offers a diverse commercial offering and infrastructure tailored to the needs of its population, allowing it to position itself as an economic hub that complements nearby urban centers.

Through its economic dynamism and natural wealth, it offers a high-quality, welcoming, and attractive living environment where community involvement reigns supreme.



3

LAND USE PLANNING

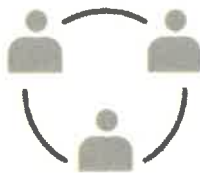
3.1 A TOWN FACING MANY CHALLENGES

Like other regional municipalities in New Brunswick, Vallée-des-Rivières faces significant demographic, geographic, and economic challenges. These include maintaining quality services, increasing the housing supply, developing coherent and dynamic land use planning, and promoting economic development in the region. It should also be noted that a major challenge in addressing all of these issues lies in the development and maintenance of municipal infrastructure, particularly water systems, due to the limitations imposed by the current financial framework.

This chapter outlines the main challenges facing the City, as well as the guidelines, principles, and proposals developed to address them in a coherent and structured manner. Although not all of these elements are likely to be fully implemented, they play a fundamental role: they serve as benchmarks to guide municipal decisions, shape public action, and contribute to the realization of the desired vision for the community.

In particular, they aim to ensure compliance with new standards and best practices in terms of development, land management, and environmental protection, with a view to harmonious and sustainable development. In order to take full advantage of local assets, this municipal plan seeks to strengthen existing living environments and optimize the use of available resources, whether human, material, or financial.

The main themes addressed are as follows:



Governance



Living environments



The environment and natural resources



Socioeconomic dynamics

3.2 GOVERNANCE

As a new municipality, Vallée-des-Rivières has a unique opportunity to lay the foundations for sound, sustainable governance that is aligned with the values of its community. The resulting orientations, principles, and proposals form the basis of municipal management. They help to establish responsible practices that will guide the decisions of current elected officials and managers. This orientation is cross-cutting in nature and influences all other areas of intervention in the plan, which is why it is presented at the outset.

3.2.1 Guidelines, principles, and proposals relating to governance

The guidelines, principles, and proposals aim to achieve the following objective: to ensure transparent governance that encourages community involvement.

Table2. Guidance, principles, and proposals related to governance

Guideline 1	
Vallée-des-Rivières advocates transparent and participatory governance	
Principle	Proposals
1.1 Ensure transparent and accessible municipal governance that promotes citizen participation and ethical and responsible management.	1.1.1 Ensure that all municipal decisions, regulations, and policies are communicated in a clear, accessible, and understandable manner for all.
	1.1.2 Organize public consultations before adopting major decisions that have an impact on the community.
	1.1.3 Create citizen advisory committees to promote collaboration between the municipal administration and the population.
	1.1.4 Ensure responsible municipal management by adopting ethical practices and ensuring rigorous accountability.
	1.1.5 Continue efforts to implement digital tools and innovative approaches that facilitate access to information and improve the transparency of administrative processes.



3.3 LIVING ENVIRONMENTS

Vallée-des-Rivières was created through the merger of a town, a village, and surrounding civil parishes, which were previously part of former local service districts (DSLs). Now integrated as neighborhoods of the new municipality, these environments complement each other through their diversity, combining activity hubs, resort areas, and vast rural and forested spaces. This municipal plan defines development policies and guidelines tailored to the specific characteristics of each sector in order to strengthen their complementarity and enhance their unique features.

The analysis of living environments focuses mainly on land use, issues related to the municipal built environment, the characteristics of the residential stock, and challenges in terms of mobility and development.

3.3.1 Summary of issues

- The development of village centers in a manner that respects their specific characteristics and is consistent with the surrounding natural areas.
- The residential stock, consisting mainly of owner-occupied single-family homes, is characterized by a low rate of renewal. It is therefore crucial to expand and diversify the housing supply in order to meet the needs of an aging population, improve the quality of the built environment, attract new residents and workers, and promote greater diversity in occupancy patterns.
- Low availability of serviced land and high demand for affordable multi-family housing.
- Mobility in Vallée-des-Rivières relies mainly on cars, highlighting the need to diversify transportation options and develop, where possible, infrastructure that promotes active mobility. Although the municipality remains heavily dependent on cars, partnerships with other levels of government and neighboring municipalities could contribute to improving the public transportation network and developing cycling and pedestrian infrastructure.

STRENGTHS

Neighborhoods with the potential to develop distinct but complementary identities;

The treatment plant has excess capacity;

Advantageous location: between two urban centers (Edmundston and Grand Falls), at the gateway to the Maritimes and the border with Maine (United States);

Landscape of valleys and hills and the presence of high-quality natural environments;

A pleasant living environment, combining nature, amenities, and proximity;

Presence of built and natural heritage contributing to improving living environments;

CHALLENGES

A lack of serviced land, which restricts the development of new real estate projects;

Limited availability of land;

A lack of diversity in the housing supply;

An aging residential real estate stock with little renewal;

A lack of affordable housing;

Heavy dependence on cars and a lack of alternatives in terms of active or public transportation.

3.3.2 Guidelines, principles, and proposals relating to living environments

The guidelines, principles, and proposals aim to achieve the following objective: ensure balanced regional development through a diverse residential offering and effective infrastructure planning that promotes thoughtful and sustainable development of living environments for the benefit of the entire community.

Table3. Guidelines, principles, and proposals relating to living environments

Guideline 2	
Promote an increase in the housing supply, diversify the built environment, and ensure its quality.	
Principles	Proposals
2.1 Promote densification and diversification of the built environment (districts 2 and 4)	2.1.1 Revise subdivision standards to promote best practices and optimize available and/or redevelopable space
	2.1.2 Target areas suitable for densification and establish the regulatory framework to allow it
	2.1.3 Authorize residential buildings with up to two units on unserviced land
	2.1.4 Revise building height regulations to ensure greater flexibility along main thoroughfares and near services and institutions
	2.1.5 Authorize integrated residential projects on serviced land while establishing a regulatory framework to ensure the quality of this type of development.
	2.1.6 Revise and standardize provisions relating to garden pavilions;
	2.1.7 Target areas suitable for the construction of seniors' homes and provide a regulatory framework to authorize them;
2.2 Adopt a regulatory framework that promotes the creation of housing while taking into account the constraints of natural, forest, and agricultural environments (districts 1 and 3).	2.2.1 Adopt a regulatory framework, particularly with regard to the management of land use, height, density, and development, that takes into account the natural characteristics of these environments
	2.2.2 Ensure the application of urban planning standards, in line with the rest of the territory
2.3 Encourage housing development, including affordable housing, using appropriate urban planning tools	2.3.1 Adopt an inclusive zoning ordinance
	2.3.2 Adopt a bylaw concerning development projects
	2.3.3 Establish standards for rental housing, particularly with regard to housing size
2.4 Preserve the built heritage and specific character of certain neighborhoods	2.4.1 Adopt a heritage policy
	2.4.2 Promote places and buildings of interest, particularly churches and historic buildings;

		2.4.3	Develop a development guide tailored to the specific characteristics of different environments;
		2.4.4	Adopt regulatory requirements that promote the preservation of the specific characteristics of each sector (cladding materials, roof pitch, land development, etc.);
		2.4.5	Integrate heritage into the community's vocation by promoting shared uses and seeking common uses, in order to strengthen its role within the community and enhance its cultural heritage;
		2.4.6	Adopt an ordinance dealing with dangerous or unsightly sites;
2.5	Ensure the quality, sustainability, and safety of the built environment.	2.5.1	Adopt requirements for sustainability, energy efficiency, and architectural quality in new buildings and major renovations.

Guideline 3

Improve the mobility network

Principles	Proposals
<p>3.1 Develop sustainable mobility infrastructure to improve alternative transportation options to driving.</p>	<p>3.1.1 Limit the extension or opening of new streets that do not contribute to the consolidation of the existing urban fabric</p>
	<p>3.1.2 Create new sidewalks and pedestrian crossings to enhance and complete the active transportation network</p>
	<p>3.1.3 Cooperate with regional and provincial authorities to establish a continuous and safe cycling network</p>
	<p>3.1.4 Plan for the addition of bicycle parking and support infrastructure on certain municipal properties</p>
	<p>3.1.5 Explore the feasibility of a partnership to provide charging stations for electric vehicles on one or more City properties.</p>
	<p>3.1.6 Explore the possibility of supporting or promoting carpooling initiatives (e.g., incentive parking, partnership with an organization).</p>
<p>3.2 Improve the experience of active transportation users through high-quality facilities that promote comfort, safety, and aesthetics.</p>	<p>3.2.1 Repair existing sidewalks and crosswalks;</p>
	<p>3.2.2 Near institutional hubs, review urban design and street furniture to create a distinct identity and improve the coexistence of various modes of transportation.</p>
	<p>3.2.3 Establish a dialogue with provincial authorities to improve shoulders on national roads (e.g., widening, paving) and plant vegetation on excess right-of-way.</p>
<p>3.3 Prepare for the arrival of public transportation.</p>	<p>3.3.1 Continue efforts to develop public transportation with partners.</p>

Guideline 4

Promote consistent and responsible management of all infrastructure, buildings, land, and public facilities in the territory, including certain specific uses.

Principles	Proposals
<p>4.1 Draw up an accurate picture of the state of infrastructure, facilities, and resources.</p>	<p>4.1.1 Update and standardize the inventory of infrastructure conditions and investment needs</p>
	<p>4.1.2 Pursue an asset management plan and ensure that it is updated periodically</p>
<p>4.2 Consolidate sewer and water systems</p>	<p>4.2.1 Limit any extension of public sections of underground water and sewer networks so as not to increase infrastructure debt</p>
	<p>4.2.2 Promote the use and intensification of uses along underground networks to establish a sufficient tax base for their maintenance and eventual replacement;</p>
	<p>4.2.3 Prioritize the maintenance or improvement of network treatment capacity (e.g., additional wells, lagoon improvements) based on the potential for densification and intensification of land use in the areas served;</p>
<p>4.3 Establish an integrated and coherent vision for the management of parks and sports and leisure facilities.</p>	<p>4.3.1 Study the possibility of establishing a master plan for parks and green spaces in order to propose a strategic vision that goes beyond day-to-day management.</p>
	<p>4.3.2 Study the possibility of establishing an advisory committee made up of elected officials, civil servants, citizens, and community or association representatives to guide investment decisions for parks and sports and recreation facilities.</p>
<p>4.4 Explore innovative and democratic solutions for municipal real estate properties that are not being used</p>	<p>4.4.1 Study the possibility of establishing a detailed inventory of vacant municipal land and conducting a study on the value and potential of vacant municipal land as a lever for development.</p>
	<p>4.4.2 Study the possibility of establishing a strategy and action plan identifying partners and potential solutions to ensure the use, rental, reservation, or sale of municipal buildings;</p>
<p>4.5 Ensure modern, accessible public safety equipment and services that are adapted to the needs of the population</p>	<p>4.5.1 Strengthen cooperation with federal authorities and neighbouring municipalities to optimize the management and development of public safety services such as the fire department and police service;</p>

4.6 Ensure sustainable planning and management of funeral spaces, facilities, and services.	4.6.1	Recognize existing cemeteries and establish dialogue with religious communities to assess whether expansion may be required.
	4.6.2	Assess the capacity of funeral grounds and anticipate needs by reserving spaces suitable for burial and cremation
4.7 Ensure the maintenance, integration, and improvement of educational facilities and services.	4.7.1	Collaborate with the provincial government and the school district to ensure optimal school placement in order to respond appropriately to the current and projected needs of neighborhoods.
	4.7.2	Where applicable, locate schools in a manner that promotes their integration into the city;
4.8 Support the establishment of daycare services by ensuring their harmonious integration into the community	4.8.1	Collaborate with the provincial government to ensure quality planning and management of daycare services;
	4.8.2	Encourage the establishment of daycare centers within neighborhood community centers.



3.4 THE ENVIRONMENT AND NATURAL RESOURCES

Although environmental issues often extend beyond the local level, it is at this level that the City can take concrete action and position itself as a driver of ecological transition. By acting as a facilitator between economic actors, institutions, and citizens, it promotes a concerted approach to strengthening the resilience of the territory.

Through actions aimed at preserving biodiversity and local ecosystems, it is committed to ensuring equitable access to nature for all. By promoting its natural spaces and integrating sustainable solutions, it contributes to improving the quality of life of citizens while ensuring environmentally friendly development. Thanks to this collective mobilization, the City is asserting its leadership in climate change adaptation and responsible resource management for future generations.

3.4.1 Summary of issues

- Climate change and its impacts are an unavoidable reality that the City must deal with. The intensification of extreme weather events will have repercussions on the community, making a proactive approach essential to strengthen its resilience and ability to adapt to future climate challenges.
- Despite the merger, the resources available for infrastructure improvements are limited, particularly in water management.
- Natural resource management and certain industries generate significant economic benefits, while the presence of institutional players and established partnerships, particularly with the forestry school, is an asset to be leveraged. However, unequal power relations and limited resources restrict its influence on certain practices. Furthermore, in the absence of a legal framework giving it binding powers, the municipality cannot impose regulatory measures and must instead play a coordinating and facilitating role among the various stakeholders.
- Vallée-des-Rivières has an exceptional natural setting, characterized by a rich landscape and the presence of the Saint John River (Wolastoq). However, access to natural environments and their attractions remains uneven, revealing significant potential for improvement. By optimizing development and facilitating increased accessibility, these environments could be further enhanced and become an even more significant asset for the community.

ASSETS

Abundant canopy cover

Existence of constructive relationships with institutional (forestry school) and private (wood sector) stakeholders, with the possibility of improving and strengthening these collaborations to maximize positive impacts;

Numerous natural assets (experimental forest, Saint John River, Siegas River and Lake, Quisibis River and Lake, Grande-Rivière valleys, hillsides, and farmland);

CHALLENGES

The lack of data and in-depth studies on sensitive natural environments prevents us from having a comprehensive picture of their condition and vulnerability;

Budgetary constraints and the absence of a binding legal framework restrict the implementation of environmental measures.

Balancing economic imperatives, the public interest (particularly with the presence of a regional landfill site in the territory), and the need to protect the environment and landscapes by ensuring that the impact of these activities on the environment is limited.

3.4.2 Guidelines, principles, and proposals relating to the environment and natural resources

The following guidelines, principles, and proposals aim to achieve the following objective: strengthen the resilience of the territory by protecting natural environments, promoting responsible resource management, and supporting ecological transition, particularly by encouraging active mobility.

Table 4. Guidelines, principles, and proposals relating to the environment and natural resources

Guideline 5	
Ensure sustainable land management and improve its climate resilience	
Principles	Proposals
5.1 Preserve the ecological integrity and quality of water bodies and wetlands	5.1.1 Encourage regular information and awareness campaigns on best practices among local communities and private well owners;
	5.1.2 Ensure collaboration with environmental organizations and government agencies to promote the protection and enhancement of lakes and waterways, in particular by improving the monitoring and management of invasive species to preserve the balance of aquatic ecosystems;
	5.1.3 Develop preventive measures, such as boat cleaning stations and awareness campaigns, to limit the spread of invasive species;
	5.1.4 In collaboration with environmental organizations, develop a sustainable fish population management plan to ensure ecological balance and the sustainability of fishing activities.
	5.1.5 Explore existing regulatory frameworks to adapt local policies and better regulate the management of aquatic environments.
	5.1.6 Encourage septic system inspection cycles to identify outdated installations and associated sources of pollution.
	5.1.7 Promote the revegetation of shorelines on a minimum strip from the high-water line, except to ensure access to the lake or watercourse (corridor with a maximum width of 5 meters).

		5.1.8	Provide a minimum area for unserved waterfront lots;
		5.1.9	Prohibit all work in wetlands, except for public use or access for existing use;
		5.1.10	Establish a regulatory framework for riparian protection strips to better regulate authorized work near lakes and watercourses.
5.2	Promote sustainable forest management and limit pressures related to urbanization, intensive recreation, and resource exploitation on forest environments.	5.2.1	Encourage public consultation on the issue of sustainable forest management and non-commercial tree harvesting practices.
		5.2.2	Study the possibility of establishing a forest inventory.
		5.2.3	Study models of regulatory provisions relating to silvicultural practices and sustainable forest management, while taking into account the wishes of the population.
		5.2.4	Establish relationships with private (industry members) and institutional (notably the University of Moncton's School of Forestry, Edmundston campus) partners;
		5.2.5	Raise awareness and mobilize citizens and businesses around environmental preservation by developing educational initiatives and incentives to encourage good practices in forest management and environmental protection;
5.3	Improve understanding of sensitive natural environments in order to guide conservation and land use policies.	5.3.1	Identify and map old-growth forests, sensitive environments, and wildlife corridors to better assess their conservation status.
		5.3.2	Integrate environmental data into municipal planning to guide urban planning regulations and preservation policies.
		5.3.3	Collaborate with experts and research institutions to enrich knowledge about local biodiversity;
		5.3.4	Evaluate opportunities to adapt the legal framework to better protect areas identified as sensitive.
		5.3.5	Raise awareness among the public and municipal stakeholders about the importance of old-growth forests and wildlife corridors in preserving ecosystems.

5.4	Promote developments that contribute to increasing the resilience of the territory.	5.4.1	Consult the public on the regulatory framework to be put in place for land development (tree planting and felling, maintenance of vegetated areas, etc.);
		5.4.2	Increase tree cover in public spaces and municipal properties and ensure the maintenance of existing trees in streets, parks, and other public rights-of-way.
		5.4.3	Encourage the greening of private properties, in particular by introducing incentives or regulatory provisions that promote the planting and conservation of trees and green spaces on private land.
		5.4.4	Study the possibility for the municipality to develop green infrastructure, including micro-forests, sponge infrastructure, and vegetated swales in strategic locations, which could contribute to sound stormwater management;
		5.4.5	Consider establishing a regulatory framework conducive to biodiversity protection, including provisions relating to types of plantings (pollinator gardens, native plantings, etc.);
5.5	Ensure responsible and sustainable solid waste management.	5.5.1	Strengthen cooperation with the CSRNO to optimize waste management and reduce the environmental impact of the landfill site;
		5.5.2	Raise awareness among the local population and businesses about good waste reduction practices and sustainable alternatives;

Guideline 6

Preserve and enhance natural environments and landscapes of interest

Principles	Proposals
<p>6.1 Protect natural environments and landscapes of interest, particularly wooded areas and riverside landscapes, including the Saint John River</p>	<p>6.1.1 Document and characterize the landscapes of the territory</p>
	<p>6.1.2 Develop a regional strategy for preserving and enhancing local and regional landscapes in partnership with the CSRNO, neighboring municipalities, and the province</p>
	<p>6.1.3 Adapt the regulatory framework applicable in the city's various neighborhoods in order to preserve the specific characteristics of each one</p>
	<p>6.1.4 Consider a strategy for acquiring land for conservation purposes.</p>
	<p>6.1.5 Analyze provincial subsidy programs that can help protect natural environments;</p>
	<p>6.1.6 Regulate urbanization and new construction along waterways to preserve views and landscape integrity;</p>
<p>6.2 Promote the Experimental Forest as a natural and tourist attraction accessible to all.</p>	<p>6.2.1 Strengthen the educational and scientific mission of the Experimental Forest by establishing a partnership with the University of Moncton (Edmundston Campus) and the School of Forestry to promote research, training, and demonstrations in sustainable forestry.</p>
	<p>6.2.2 Organize educational activities and guided tours to raise public awareness of forest management issues.</p>
	<p>6.2.3 Optimize infrastructure and diversify recreational activities, in particular through the maintenance and development of hiking, mountain biking, ATV, and snowmobile trails;</p>
	<p>6.2.4 Redevelop public areas (picnic areas, parks, and playgrounds) to promote user-friendly access to the forest throughout the year;</p>

		6.2.5	Highlight points of interest, such as the observation tower, and develop themed tours to attract visitors and researchers;
		6.2.6	Integrate the Experimental Forest into the territory's ecotourism and recreational development strategies.
6.3	Ensure sustainable management of land and agricultural activities.	6.3.1	Review the delimitation of resource use in order to limit the urbanization of land used or potentially usable for agriculture;
		6.3.2	Ensure the protection and development of riparian strips in agricultural areas by targeting priority locations for renaturalization projects in collaboration with farmers;
		6.3.3	Collaborate with regional authorities and community organizations to develop planning tools or best practice guides for sustainable agricultural development.
		6.3.4	Promote diversity in agricultural models by allowing the establishment of agricultural activities of different sizes, including small farms, in order to support local agriculture, the next generation of farmers, and innovation.
6.4	Enhance natural environments and increase their accessibility through a network of trails and other developments.	6.4.1	Improve accessibility to waterways for the population and visitors by developing public riverside spaces (parks, docks, and rest areas) to promote connection with the river and other waterways.
		6.4.2	Develop facilities, including lookouts, to enhance the landscapes and offer exceptional views of the waterways.
		6.4.3	Develop sustainable strategies and means for maintaining and improving trail networks.
		6.4.4	Study the possibilities for establishing a multifunctional recreational trail network connected to natural areas.
		6.4.5	Initiate dialogue with private and other partners to explore the potential for developing trails and paths along railway rights-of-way;



3.5 SOCIOECONOMIC DYNAMICS

While the region's economy is based in part on forestry, population decline, the loss of many jobs in the wood industry, and stagnation in local services and commercial offerings indicate that these industries are insufficient to maintain the vitality of the Town of Vallée-des-Rivières, to the detriment of the neighboring towns of Edmundston and Grand Falls. Consequently, and without denying the importance of forestry and related activities, a new approach to commercial and industrial activities in the area appears necessary in order to diversify the economy of Vallée-des-Rivières.

3.5.1 Summary of issues

- The low population density and proximity to Edmundston and Grand Falls limit the local supply of essential services and restrict development opportunities. In this context, it is crucial to focus on specializations or promote interregional cooperation to support larger-scale projects.
- Moderate economic activity, characterized by employment and activity rates below the provincial average, as well as a slightly higher unemployment rate.
- Some land designated for industrial or commercial use is available, offering opportunities for development.
- Located at a strategic crossroads between the United States and the Maritimes, Vallée-des-Rivières enjoys a privileged location for developing its commercial and service offerings. By capitalizing on this position, the municipality can attract travelers and investors, thereby strengthening its economic vitality.
- Vallée-des-Rivières can take advantage of its location at the crossroads of the United States and the Maritimes and the presence of highways (NB-2 (Trans-Canada), NB-144, and NB-17) offering distinct experiences.
- With its rich natural capital, Vallée-des-Rivières has strong untapped recreational and tourism potential. By developing its recreational and tourism offerings in a sustainable manner, the city could increase its attractiveness and help boost its economy.

ASSETS

Central location (between Edmundston and Grand Falls)

Availability of land for development, but its use and development will require planning;

Presence of certain facilities or industries (e.g., sawmill, forestry industry, landfill site, etc.);

Collaboration with various regional stakeholders, offering opportunities for development and diversification (e.g., forestry school and forestry industry);

Presence of natural assets, including the experimental forest and lakes and rivers, to enrich the tourism offering and promote outdoor activities;

Presence of strategic and well-differentiated road corridors (Highways 2, 17, and 144).

CHALLENGES

Low mix of commercial, institutional, and residential activities;

Limited land availability requiring careful and optimized management;

Low population density;

Competitiveness of nearby urban centers, limiting opportunities for economic diversification;

Strengthen partnerships and encourage dialogue with neighboring economic development entities to optimize resources and support local growth;

Unequal access to services and infrastructure;

Developing an attractive commercial and recreational tourism offering that encourages visitors to extend their stay, thus going beyond the simple function of a roadside stop;

Develop strategies that encourage community initiatives and citizen engagement by optimizing available resources and promoting local collaboration.

3.5.2 Guidelines, principles, and proposals related to socioeconomic dynamics

The following guidelines, principles, and proposals aim to achieve the following objective: stimulate the socioeconomic vitality of the territory by supporting local entrepreneurship, promoting the community environment, and encouraging the diversification of economic activities. This approach leverages the potential of human and territorial resources to create an environment conducive to employment, innovation, and attractiveness, for the benefit of the entire community.

Table5. Guidelines, principles, and proposals related to socioeconomic dynamics

Guideline 7	
Create dynamic and unifying municipal centers that serve both as local hubs and attractions for visitors	
Principles	Proposals
7.1 Provide for detailed control of uses, promoting diversity and ensuring harmonious coexistence of uses	7.1.1 Update provisions relating to mixed use, in particular to allow shops on the ground floor and housing on the upper floors.
	7.1.2 Update the provisions of the zoning bylaw relating to ancillary residential uses in order to ensure effective regulation and prevent negative impacts on the environment.
	7.1.3 Define distinct commercial and service hubs, and their associated uses, according to the specific characteristics and needs of each sector (e.g., local shops, crafts, restaurants, specialized services);
	7.1.4 Develop incentives to encourage the establishment of local shops and services in village centers;
7.2 Enhance main commercial streets through high-quality developments that promote activity and the pedestrian experience.	7.2.1 Regulate front yard or secondary front parking along main streets to ensure commercial continuity;
	7.2.2 Establish a regulatory framework that promotes a human-scale urban form and the liveliness of public spaces.
	7.2.3 Ensure that public property lighting is of high quality.
	7.2.4 Improve signage and landscaping to guide visitors to the heart of neighborhoods and encourage them to stay longer.
	7.2.5 Revise regulatory provisions relating to signage;
7.3 Promote Route 144 as a distinctive alternative to the highway by	7.3.1 Install attractive signage to direct users to local attractions, businesses, and services in the villages along the route.

highlighting its scenic appeal, accessibility to local services, and tourism potential.	7.3.2	Promote the route as a more immersive experience of the region, highlighting its heritage, landscapes, and local culture.
	7.3.3	Develop strategic rest stops and rest areas to encourage travelers to stop and explore the surrounding communities.
	7.3.4	Ensure that its picturesque character is maintained;
	7.3.5	Develop a joint promotion strategy that encourages travelers to choose Route 144 for a more local and authentic experience, while maintaining the highway as a fast route for long-distance travel.
	7.3.6	Collaborate with municipalities, local economic stakeholders, and provincial authorities to boost the range of services and products available from Route 144.
	7.4 Ensure harmonious and structured development along the highway in Saint-Léonard.	7.4.1
7.4.2		Prioritize developments that encourage visitors to enter the village rather than simply bypassing it.
7.4.3		Develop a specific development plan for the area along the highway to ensure thoughtful development that is consistent with the local identity.
7.4.4		Collaborate with local stakeholders to anticipate impacts and implement strategies that promote balanced development.
7.5 Support the development of recreational and agrotourism offerings in the area, with a focus on sustainability.	7.5.1	Promote recreational tourism and water activities (canoeing, kayaking, fishing, and boating).
	7.5.2	Optimize infrastructure and diversify recreational activities, in particular through the maintenance and development of hiking, mountain biking, ATV, and snowmobile trails.
	7.5.3	Evaluate the possibility of creating agrotourism routes that showcase local partners.
	7.5.4	Establish standards that promote the development of diverse accommodation options adapted to the context of Vallée-des-Rivières
	7.6.1	Implement a cultural policy.

	7.6.2	Analyze provincial grant programs offered for the modernization and development of community and cultural infrastructure, and submit applications where applicable.
	7.6.3	Continue efforts to implement seasonal recreational, cultural, sports, and event programming.
7.6 Support the development of community and cultural initiatives and facilities.	7.6.4	Explore opportunities to incorporate works of art on public property, giving preference to local artists whenever possible;
	7.6.5	Explore opportunities to develop new parks or public green spaces in underserved areas;
	7.6.6	Recognize the Dr. Lorne J. Violette Public Library as an essential community resource, particularly by supporting the initiatives of the New Brunswick Public Library Network;

Guideline 8

Ensure consistent and regulated location of uses that generate nuisances or present particular constraints

Principles		Proposals
8.1	Regulate restrictive uses	8.1.1 Encourage the relocation of high-nuisance activities to industrial zones and areas on the outskirts of residential or urbanized areas, where possible.
		8.1.2 Make uses that are incompatible with residential areas non-compliant and limit new heavy industrial or commercial developments in these areas;
		8.1.3 Strictly regulate outdoor storage for commercial and industrial activities;
		8.1.4 Establish mitigation standards to reduce the impact of storage and maneuvering areas (e.g., minimum tree planting, buffer strips, fencing or hedges, etc.);
		8.1.5 Require a separation distance between a livestock facility and a sensitive use (residential, daycare and school, nursing home) when constructing a new facility or expanding a livestock or heavy industrial facility or other facility;
		8.1.6 Update requirements for the development of buffer zones.
8.2	Optimize industrial development by promoting land strategically located near highways.	8.2.1 List available land for industrial or commercial businesses with certain constraints;
		8.2.2 Develop a targeted marketing strategy to attract investors and position these sites.
		8.2.3 Work in collaboration with neighboring municipalities and regional authorities to coordinate industrial development.

Orientation 9

Maintain the City's commitment to the socio-economic development of the territory

Principles

Proposals

9.1 Ensure the creation of a network of partners active in the economic and social development of Vallée-des-Rivières

- | | |
|-------|---|
| 9.1.1 | Work actively with the CSRNO to establish an economic development strategy based on consultation with the population and economic and community stakeholders |
| 9.1.2 | Support the consultation committee bringing together economic and community stakeholders to promote local development and strengthen synergies between businesses and organizations |
| 9.1.3 | Study the possibility of creating a non-profit organization or social economy enterprise dedicated to affordable and rental housing, particularly in partnership with private actors. |



APPENDIX A: LAND USE MAP

CARTE D'AFFECTATION DE SOLS DE VALLÉE-DES-RIVIÈRES



Légende

- Limite du cadastre
- Limite de Vallée-des-Rivières

Zonage

- Agricole
- Agroforestière
- Champêtre
- Coeur régional
- Industrielle
- Riveraine
- Publique
- Villégiature
- Collective
- Indéterminé





APPENDIX B: ASSET MANAGEMENT PLAN

Rapport de gestion des actifs 2023

Phase 2 du plan de gestion des actifs municipal

Village de Sainte-Anne-de-Madawaska
Rapport Final

Mai 2023
Référence d'Englobe : 2206792.000



ENGLOBE

1 Sommaire exécutif

Le village de Sainte-Anne-de-Madawaska offre une gamme de services indispensables à ses résidents ainsi qu'aux propriétaires d'entreprises par l'entremise de différentes infrastructures. Cependant, les défis fiscaux, sociaux et environnementaux actuels rendent la prestation de ces services plus difficile. Avec le vieillissement des infrastructures, des normes plus strictes et les risques croissants liés aux infrastructures, de bonnes pratiques de gestion de l'infrastructure sont primordiales, maintenant plus que jamais, pour permettre aux communautés de fournir des services de qualité.

Le village de Sainte-Anne-de-Madawaska élabore et met à jour son plan de gestion des actifs afin d'assurer une gestion efficiente et efficace de l'infrastructure dans la municipalité.

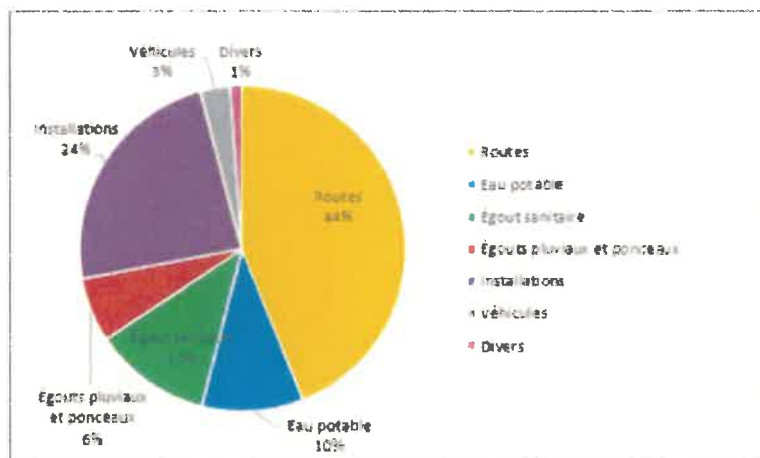
Note importante : Tout au long de ce rapport, les termes « *Eaux usées* » et « *Égouts sanitaires* » ainsi que « *Eaux pluviales* » et « *Égouts pluviaux et ponceaux* » sont interchangeables.

Les sections suivantes résument les différents éléments présentés en détail dans ce rapport.

1.1 Inventaire

Basée sur la valeur de remplacement, la municipalité dispose d'environ 41 240 500 \$ en actifs divisés en sept catégories : routes, eau potable, eau usée (égouts sanitaire), eau pluviale (égouts pluviaux et ponceaux), installations, véhicules, et le type divers. La valeur (en pourcentage) de chacun des types d'actifs est illustrée dans la figure ci-dessous.

Figure 1-1: Distribution des actifs par type



Les actifs routiers représentent une grande partie de la valeur des actifs du village de Sainte-Anne-de-Madawaska avec une valeur de 18 097 500 \$.

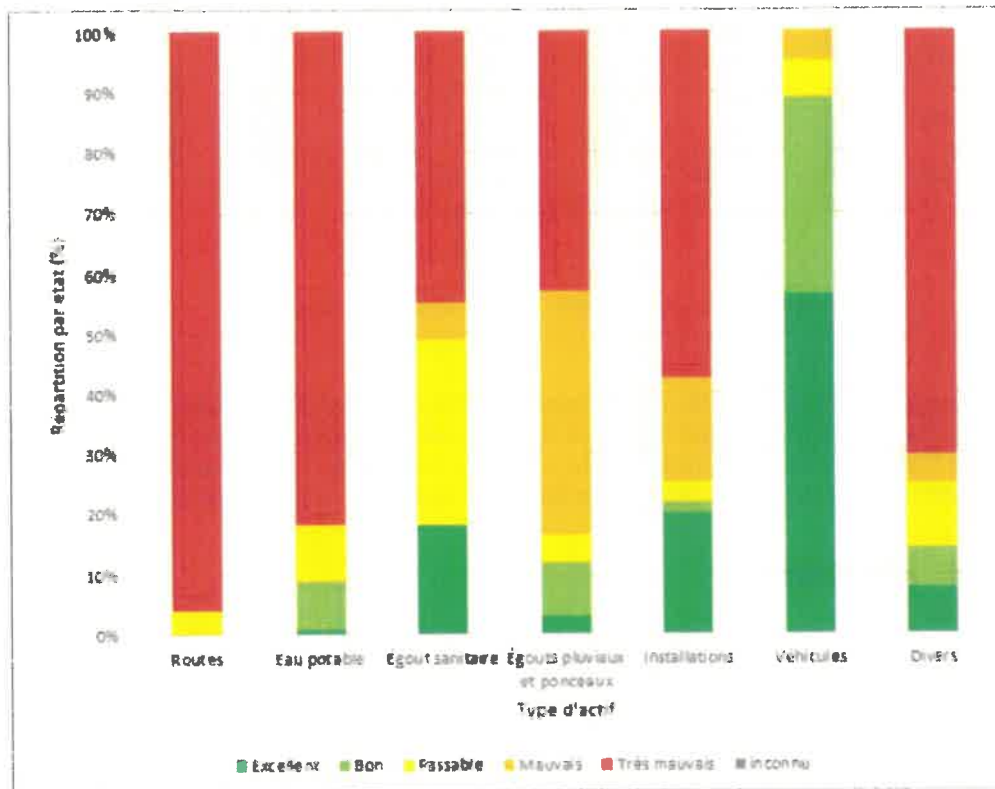
1.2 État de l'infrastructure

La connaissance de l'état de l'infrastructure est primordiale afin de prédire la durée de vie utile d'un actif, le niveau de réparation et/ou de maintenance ainsi que l'adaptation nécessaire pour assurer son fonctionnement. Cette section décrit l'approche utilisée afin d'évaluer l'état des actifs ainsi que leur criticité.

1.2.1 État

La connaissance de l'état d'un actif est un aspect essentiel de la gestion des actifs, car elle correspond à une représentation du risque de défaillance d'un actif. La figure suivante illustre l'état, basé sur la durée de vie utile, de chaque catégorie d'actifs dans la municipalité.

Figure 1-2: Évaluation de l'état des actifs

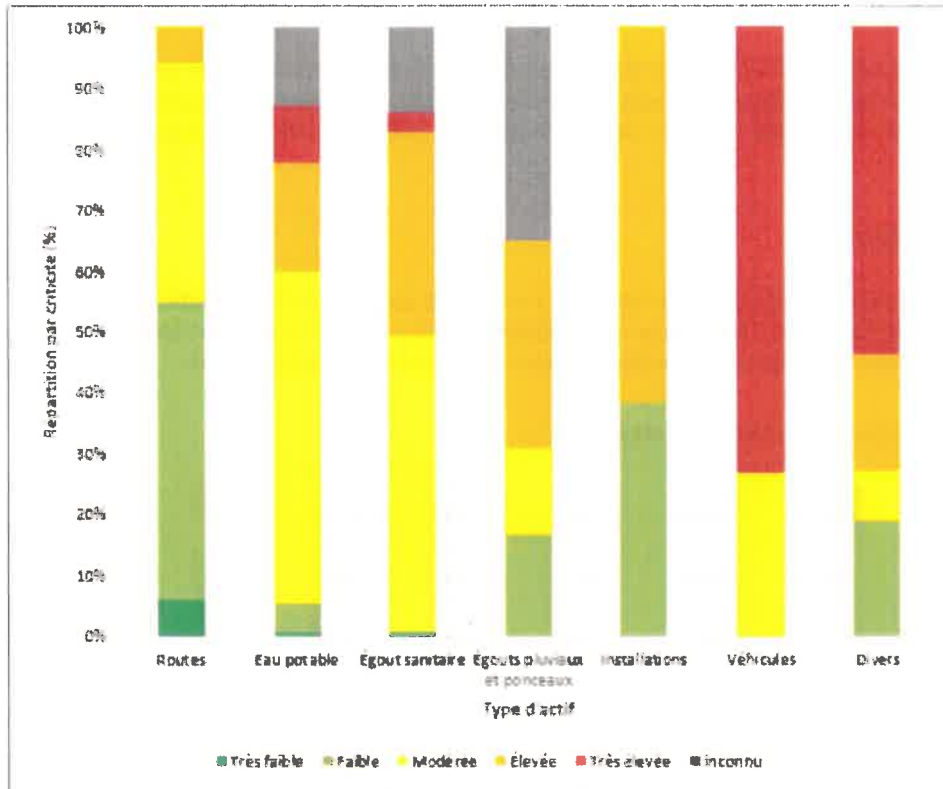


Dans l'ensemble, les 73% de la valeur totale des actifs de la municipalité sont dans un très mauvais état. La valeur des actifs en très mauvais état est d'environ 30 029 440 \$ et les routes municipales représentent 58% de cette valeur.

1.2.2 Criticité

La criticité identifie l'actif qui est le plus critique afin de le surveiller et de l'entretenir. Pour évaluer la criticité d'un actif, nous avons considéré l'importance et le risque associé à l'impact des changements climatiques sur l'actif. La figure ci-dessous résume la criticité de chaque catégorie d'actif.

Figure 1-3: Évaluation de la criticité des actifs



Les actifs de la municipalité ont un niveau de criticité répartie globalement de faible à élevée. La valeur des actifs ayant une criticité élevée à très élevée est approximativement 12 169 500 \$, soit 29% de la valeur totale des actifs. À noter que la criticité « inconnue » a seulement été assignée aux composantes non linéaires du système d'égout sanitaire, du système d'égout pluvial et du réseau d'eau potable.

1.2.3 Priorisation

Les priorités municipales doivent être identifiées clairement pour que le financement et les budgets soient utilisés de façon appropriée. Elles mettent en évidence les projets qui sont les plus urgents pour la communauté ainsi que la manière dont le budget devrait être déboursé. La priorisation aide à gérer le risque en tenant compte de l'état physique de l'actif (probabilité de défaillance de l'actif) et de sa criticité (sévérité de l'actif) en matière de santé, de sécurité et de dommages. Un récapitulatif des actifs les plus prioritaires est répertorié dans le tableau suivant.

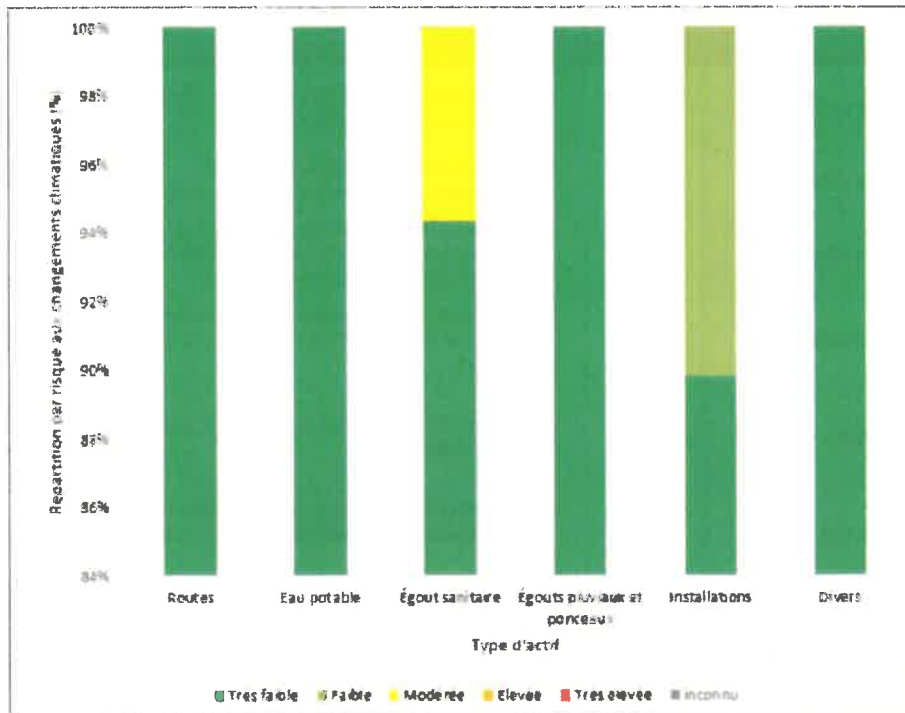
Tableau 1-1: Les 10 actifs les plus prioritaires

Rang	Type d'actif	Nom de l'actif	Section	Score de priorité
1	Eau potable	Conduite d'eau potable au niveau des deux puits sur le chemin Sirois	261010, 261013, 261014	16.4
2	Eau potable	Conduite d'eau potable sur la rue Principale, du lot 116 au chemin Martin	11210, 11211	16.4
3	Eau potable	Conduite d'eau potable rattachée au réservoir d'eau sur la rue Saint-André à l'intersection du Boulevard Laurier	191510	16.4
4	Eau potable	Conduite d'eau potable sur la rue Saint-André, du Boulevard Laurier à la rue Saint-Joseph	191110, 191410	13.2
5	Route	Rue Principale, de la rue Clinic à la rue Saint-François	112, 113, 114, 115, 119, 121, 123	13.1
6	Eau potable	Conduite d'eau potable sur le chemin Sirois en partant de la conduite reliée aux puits d'eau	261011	13.1
7	Égouts pluviaux et ponceaux	Conduite pluviale sur la rue Principale, entre les adresses 189 et 165	12510 - 12516	12.4
8	Égouts pluviaux et ponceaux	Conduite pluviale sur la rue Principale, du 148 à la rue Clinic	12517 - 12519	12.4
9	Égouts pluviaux et ponceaux	Conduite pluviale sur la rue Principale, de la rue Saint-André à la rue de l'Église	11910, 11410, 12110 - 12112	12.4
10	Égouts pluviaux et ponceaux	Conduite pluviale sur la rue Principale, de la rue de l'Église au chemin Martin	11210 - 11216	12.4

1.3 Changements climatiques

Depuis la révolution industrielle, les activités humaines ont eu comme effet d'augmenter les concentrations de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère et les effets du changement climatique. Le changement climatique observé aujourd'hui entraîne plusieurs répercussions néfastes sur la société, l'environnement et l'économie. Il est reconnu par la communauté scientifique que si la situation actuelle ne change pas pour le mieux, les effets des changements climatiques deviendront de plus en plus dommageables tant pour la santé humaine que pour les infrastructures. La figure ci-dessous présente l'évaluation du risque climatique par catégorie.

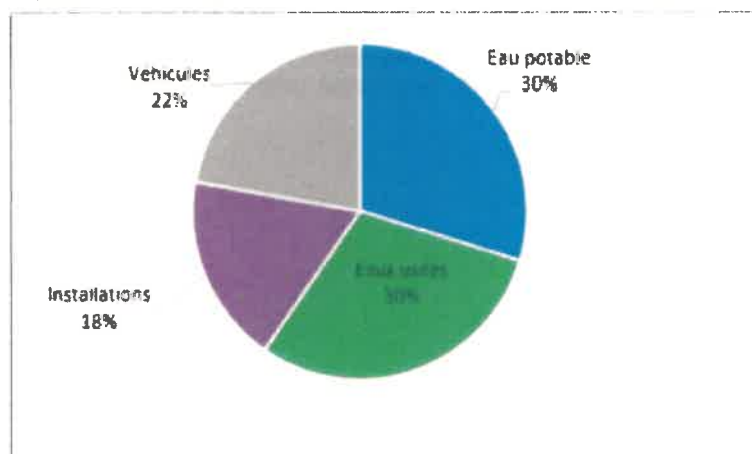
Figure 1-4: Évaluation du risque



La majorité des actifs de la municipalité ont un risque climatique très faible, environ 97%. Les actifs de la catégorie des eaux usées ont un risque climatique passable, ce qui indique qu'une attention particulière devrait être portée sur ces actifs.

Concernant les GES, avec des données reçues de la municipalité, il a été possible d'estimer les émissions causées par les installations et les véhicules de la municipalité. Ces actifs émettent environ 17.2 tonnes de CO₂e par mois, pour un total d'environ 206.1 tonnes de CO₂e par an. La figure suivante donne un aperçu des émissions de GES du village de Sainte-Anne-de-Madawaska par secteur d'activité.

Figure 1-5: Distribution des émissions de GES mensuelle par secteur (t de CO₂e)



Les installations incluent dans les secteurs d'activités de l'eau potable et des eaux usées représentent la majorité des émissions du village avec 10.2 tonnes de CO₂e par mois. Une liste d'actions a été établie pour réduire potentiellement les émissions de GES provenant des actifs municipaux.

1.4 Planification financière

En collaboration avec le personnel municipal, une analyse a été effectuée sur les habitudes de dépenses historiques, à la fois capitales et récurrentes (opération et entretien), dans le but de projeter ces tendances pour la planification financière future.

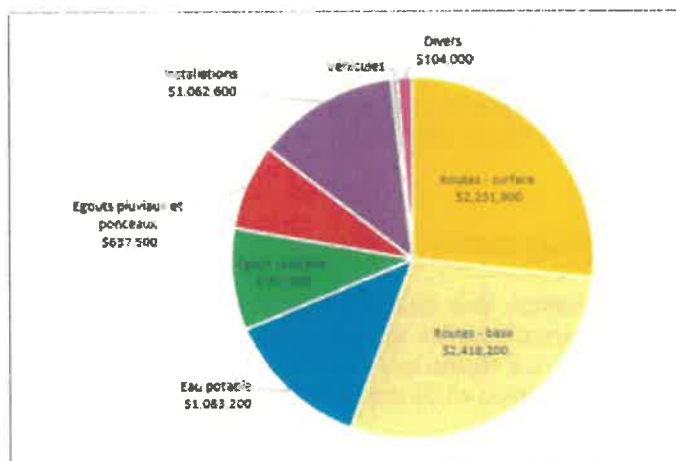
1.4.1 Indicateur de suffisance de financement

Deux facteurs ont été analysés afin de fournir une indication de suffisance du financement pour le village, soit l'arriéré d'infrastructure et le déficit de financement. Ces indicateurs sont décrits plus en détail ci-dessous.

ARRIÉRÉ EN MATIÈRE D'INFRASTRUCTURE

L'arriéré en matière d'infrastructure fournit une indication du sous-financement historique associé au renouvellement des infrastructures selon la valeur globale des actifs. Aux fins du présent rapport, l'arriéré a été calculé comme étant la proportion de la valeur d'un actif entre l'état actuel et un état minimal acceptable de passable (50%).

Figure 1-6 : Arriéré en matière d'infrastructure par catégorie d'actif

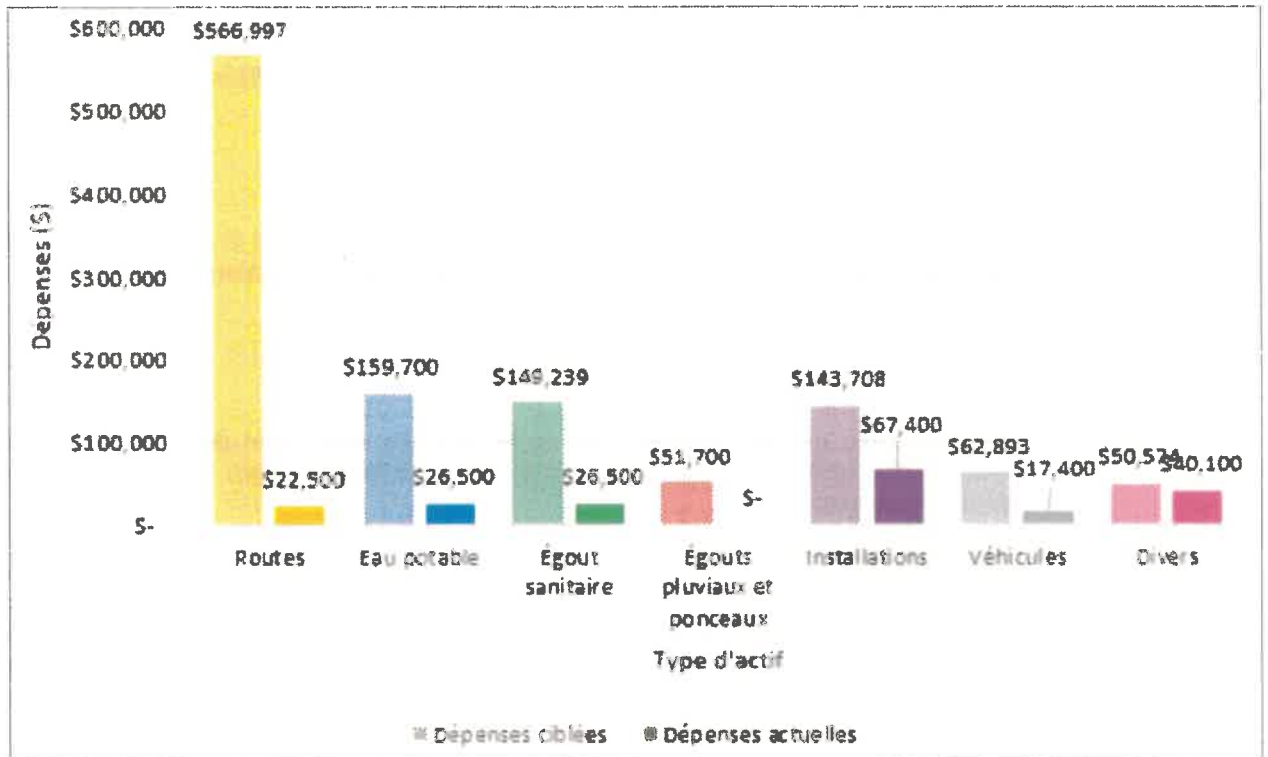


L'arriéré en matière d'investissement d'infrastructure est estimé à environ 8 353 500 \$ pour le village de Sainte-Anne-de-Madawaska basé sur un remplacement de l'actif à la fin de sa durée de vie utile.

DÉFICIT DE FINANCEMENT

Le déficit de financement est calculé comme étant la valeur de recapitalisation moins la moyenne des dépenses historiques en capital. La valeur de remplacement totale d'un actif divisée par la durée de vie utile de cet actif donne une valeur annuelle pour le remplacement de l'actif. Dans ce rapport, cette valeur se réfère à la valeur de recapitalisation. Le déficit de financement est résumé pour chaque catégorie d'actifs dans la figure ci-dessous.

Figure 1-7: Réinvestissement historique vs Réinvestissement cible

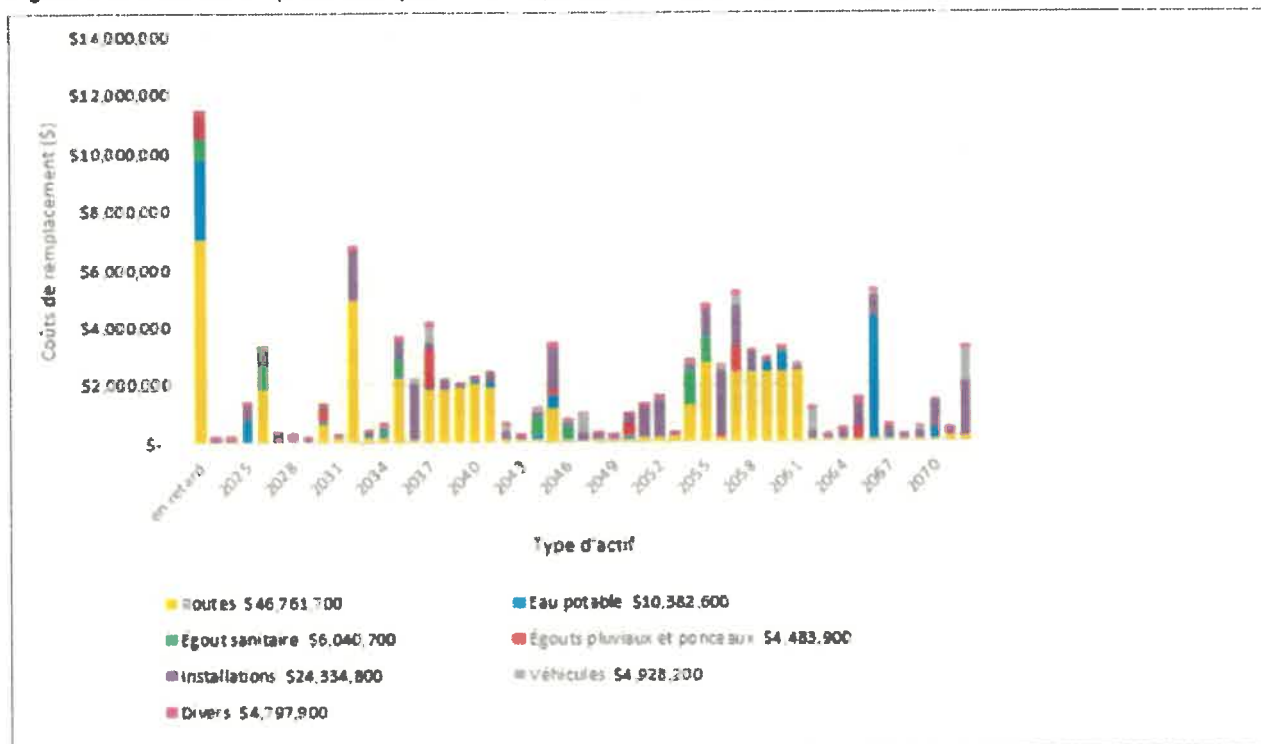


L'écart total entre le réinvestissement historique et le réinvestissement cible est de 984 411 \$. Le type d'actif ayant le plus grand écart est le type « Routes » avec un écart de 544 497 \$. Bien que cet écart semble très grand, il faut noter que seulement cinq ans de données financières ont été utilisés. Une évaluation des réinvestissements historiques est recommandée en utilisant une plus grande plage de données.

1.4.2 Projection de coûts à long terme

Afin de fournir au village une indication des besoins futurs en matière de flux de trésorerie, une projection combinée des coûts d'immobilisation et des coûts d'opération et de maintenance a été effectuée pour une période de 50 ans. La figure suivante démontre l'influence combinée des coûts de remplacement de cycle de vie et d'opération et de maintenance de la date actuelle jusqu'à 2072.

Figure 1-8: Coût de remplacement plus coût d'opération et maintenance par date de remplacement



1.4.3 Établissement des budgets - Plan décennal

Le tableau suivant résume l'analyse des coûts annuels moyen en capital et des coûts annuel moyen en O&M avec l'ajout d'une colonne (Portion des dépenses couvertes par la communauté) qui tient compte des projets partagés entre plusieurs gouvernements (municipal, provincial et fédéral). En effet, cette colonne représente une contribution du tiers des coûts capitaux annuels afin de refléter les niveaux de financement typiques des projets d'immobilisations dans les petites municipalités (les 2/3 restants financés par les gouvernements provincial et fédéral).

Tableau 1-2 : Sommaire des coûts annuels moyens

Catégorie d'actif	Coûts annuels moyens en capital	Portion des dépenses couvertes par la communauté	Coûts annuels moyens en O&M	Total (Capital + O&M)
Fonds d'opération général				
Routes	433 626 \$	144 500 \$	36 700 \$	181 200 \$
Eaux pluviales	39 539 \$	13 200 \$	-	13 200 \$
Installations	109 904 \$	36 600 \$	44 000 \$	80 600 \$
Véhicules	48 099 \$	16 000 \$	-	16 000 \$
Divers	38 678 \$	12 900 \$	20 300 \$	33 200 \$
Subtotal	669 846 \$	223 200 \$	101 000 \$	324 200 \$
Fonds d'utilisation des services publics				
Eau potable	122 135 \$	40 700 \$	3 000 \$	43 700 \$
Eaux usées	114 134 \$	38 000 \$	-	38 000 \$
Subtotal	236 269 \$	78 700 \$	3 000 \$	81 700 \$
Total	906 115 \$	301 900 \$	104 000 \$	405 900 \$

Afin d'appuyer le processus de sélection des projets à inclure dans un plan d'immobilisations à moyen terme (dix ans), l'équipe de projet a établi des budgets annuels moyens présumés pour le Fonds d'opération général, le Fonds d'utilisation des services publics et le Fonds de Développement des Collectivités du Canada. Ces budgets limitent la valeur totale des projets qui peuvent avoir lieu chaque année. Le tableau suivant résume les informations des budgets sélectionnés sur une base annuelle.

Tableau 1-3: Sommaire de la sélection des budgets

Fonds	Dépenses actuelles	Revenu actuel	Coûts projetés	Budget sélectionné
Fonds d'opération général				
Capital	147 400 \$	1 025 400 \$	223 200 \$	200 000 \$
Opération et maintenance	101 000 \$		101 000 \$	45 000 \$
Fonds d'utilisation des services publics				
Capital	53 000 \$	208 000 \$	78 700 \$	50 000 \$
Opération et maintenance	3 000 \$		3 000 \$	10 000 \$
Fonds de Développement des Collectivités du Canada				
Capital		70 300 \$		70 000 \$
Total	304 400 \$	1 303 700 \$	405 900 \$	375 000 \$

1.5 Niveaux de service

Les niveaux de service expriment la qualité à laquelle le village de Sainte-Anne-de-Madawaska offre ou aimerait offrir des services aux résidents. Les niveaux cibles visent à atteindre l'équilibre approprié entre les moyens financiers et la qualité des services, les besoins et désirs des résidents, les politiques et les objectifs communautaires et les exigences réglementaires.

Pour cette première utilisation des indicateurs de performance pour définir les niveaux de service, il a été recommandé que la municipalité ait pour objectif d'atteindre une note de C+ pour le niveau de service technique et une note de C+ pour le niveau de service financier. Toutefois, les futures itérations

de ce rapport incluront d'autres facteurs tels que les objectifs stratégiques de la municipalité, les exigences légales et les attentes des résidents.

Dans ce plan, les niveaux de service actuels ont été évalués à l'aide des indicateurs de performance technique et financier pour chaque catégorie d'actif. Les indicateurs de performances sont des données qui identifient et mesurent l'état d'un actif. L'état actuel de l'actif a été évalué pour déterminer le niveau de service technique et le taux de réinvestissement effectué au cours des dix dernières années (évalué par groupe d'actif) permet de déterminer le niveau de service financier. Le tableau ci-dessous résume le bulletin de rendement de la municipalité.

Tableau 1-4: Bulletin de rendement des actifs

Catégorie d'actif	Niveau de service actuel		
	Technique	Financier	Note globale
Routes	C	F	D
Eau potable	C	D+	D+
Eaux usées	B	D+	D+
Eaux pluviales	C+	F	D
Installations	C+	D	D+
Véhicules	A	D+	D+
Divers	C	A+	C+

Le village de Sainte-Anne-de-Madawaska est généralement en dessous du niveau de service financier cible hormis pour les actifs divers. Le niveau de service technique, en général, atteint ou dépasse le niveau de service cible sauf pour routes, l'eau potable et les actifs de type divers.

L'ensemble de l'état des actifs est basé sur l'âge. L'évaluation de l'état actuel des actifs sur le terrain permettra d'avoir des données plus récentes et ainsi avoir une meilleure évaluation de la performance technique des actifs. Aussi, pour améliorer les données du niveau de service financier, il faudrait évaluer les investissements en capitaux au cours d'une plus longue période afin d'avoir une meilleure représentation du taux de réinvestissement moyen annuel.

Le déficit annuel actuel pour toutes les catégories d'actifs est d'environ 500 852 \$ pour atteindre le niveau de service cible financier. Au cours des dix prochaines années, pour atteindre le niveau de service financier de C+ en se basant sur les taux de réinvestissements minimum proposés par la FCM et en considérant seulement les actifs existants actuellement, la municipalité devra investir environ 6 690 000 \$. Il est donc recommandé que des stratégies financières soient développées afin de planifier les investissements au cours du temps, tout en effectuant continuellement des activités de maintenance pour maintenir la performance technique des actifs.

1.6 Dépenses en immobilisation

L'un des principaux objectifs de ce plan de gestion des actifs est d'établir un plan décennal pour les projets d'immobilisation basé sur la cote de priorité, les niveaux de service cibles et en considérant les émissions de GES. Avec les budgets des différentes sources de financement, il est possible de répartir les projets au cours de la période de planification.

Le total des dépenses prévues dans le village de Sainte-Anne-de-Madawaska de 2023 à 2032 s'élève à 4 854 400 \$.

Tableau 1-5: Sommaire de la distribution des coûts des projets du plan décennal et des sources de financement

Nom du projet	Coût total	Période (année)
Amélioration de la rue Principale - Phase 1	621 000 \$	2027-2029
Amélioration de la rue Principale - Phase 2	406 000 \$	2030
Amélioration de la rue Principale - Phase 3	607 900 \$	2031-2032
Prolongement du système d'égout sanitaire et amélioration des conduites d'eau potable existant - Chemin Martin	1 570 000 \$	2031-2032
Recouvrement de fibres de fer des conduites d'égouts sanitaires	644 000 \$	2024
Remplacer les conduites d'eau potable aux alentours des puits d'eau potable	778 500	2025-2027
Remplacer la toiture de l'édifice municipal	157 000 \$	2023
Mise à niveau du SCADA des installations	70 000 \$	2023
Total	4 854 400 \$	
Source de financement	Coût total	Période (année)
Entente FDCC 2019-2023	70 000 \$	2023
Entente FDCC 2024-2028	350 000 \$	2024-2028
Entente FDCC 2029-2033	280 000 \$	2029-2033
Fonds d'opération général	2 000 000 \$	2023-2032
Fonds d'utilisation des services publics	500 000 \$	2023-2032
Subventions	1 645 000 \$	2024 et 2031-2032
Emprunts	9 400 \$	2032
Total	4 854 400 \$	

PLAN MUNICIPAL

Novembre 2025



Plan municipal 14-2026-VDR

Commission de service régionaux Nord-Ouest

Catherine Dufour, urbaniste (MICU, UPC), Directrice de la planification

Alaa Maref, Coordonnateur à la géomatique

Danick Lagacé, Agent d'aménagement

Michel Canuel, Agent d'aménagement

Isaa Coulibaty, Analyse du territoire – Géomatique

Guillaume Thériault, Agent d'aménagement

Julien Bouchard, Directeur des opérations



L'Atelier Urbain

Élisabeth Valois, chargée de projet

Jean-Philippe Roy, concepteur de projet

Adoption | Adoption:

Cet arrêté entrera en vigueur lorsque ce dernier sera déposé au bureau d'enregistrement foncier. | This bylaw will come into force when it is filed with the Land Registry Office.

Entrée en vigueur | Coming in force:

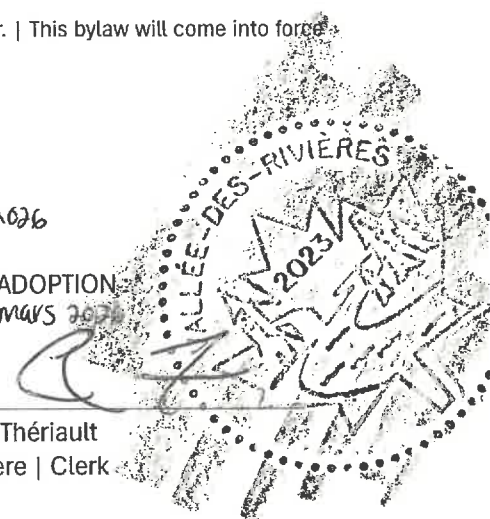
PREMIÈRE LECTURE (en entier) | FIRST READING (entirely): 18 février 2026

DEUXIÈME LECTURE (par son titre) | SECOND READING (by its title): 18 février 2026

TROISIÈME LECTURE (par son titre) et ADOPTION | THIRD READING (by its title) and ADOPTION:

18 MARS 2026

Mme. Lise Roussel
Maire | Mayor



André Thériault
Greffière | Clerk

APPROVED
Pursuant to the
Community Planning Act

APPROUVÉ
En application de la
loi sur l'urbanisme

For - Minister / pour le/la Ministre
Local Government and Governance Reform
Gouvernements Locaux et de la Réforme de la gouvernance locale

MARCH 25, 2026
Date

Les règlements d'amendement suivants sont venus modifier le présent règlement :

Numéro de l'arrêté By-law number	Objets de l'arrêté Purpose of the by-law	Adoption Adoption	Date d'entrée en vigueur Coming into force



MOT DE LA MAIRESSE

Inauguré en janvier 2023, la Ville de Vallée-des-Rivières a maintenant près de 32 mois d'existence.

Nous avons vu beaucoup de changements depuis la fusion de Saint-Léonard, DSL de Saint-Léonard, Saint-Léonard-Parent, Potier, Sainte-Anne-de-Madawaska, DSL de Sainte-Anne, Notre-Dame-de-Lourdes et de Siegas. Chose certaine, l'identité propre à ceux secteurs n'a pas changé et la culture et l'héritage de ces quartiers sont demeurés intacts.

La ville de Vallée-des-Rivières et son Conseil, remercie Mme Catherine Dufour de la CSRNO et son équipe de nous avoir soutenu tout au long de la modernisation de notre nouveau Plan Municipal et Arrêté de Zonage. Merci à l'équipe de travail formé de membres du conseil, de notre directeur général et de M. Naith Balkauran, citoyen engagé de Notre-Dame-de-Lourdes.

Le nouveau Plan Municipal de Vallée-des-Rivières se veut d'être un document compréhensible pour tous ses citoyens et citoyennes, un résumé visionnaire pour la planification présente et future de son nouveau territoire fusionné. Vallée-des-Rivières désire se positionner comme une communauté inclusive, transparente et à l'écoute de sa population. Ce nouveau plan municipal sera un moyen de communication tangible afin de garder nos citoyens et citoyennes et les nouveaux-arrivants bien informés de notre gouvernance local.

En tant que votre première maire, pour la ville de Vallée-des-Rivières, je suis fière de vous présenter ces nouveaux documents de planification pour notre Ville.

Très cordialement,

Lise Roussel

DIRECTRICE DE LA PLANIFICATION, CSRNO

À la population de Vallée-des-Rivières,



Chères citoyennes, chers citoyens,

Nous avons le plaisir de vous présenter le document réalisé dans le cadre du Plan municipal de la Ville de Vallée-des-Rivières après beaucoup de travail, d'énergie, de discussions et de consultations. Ce document est le fruit d'une réflexion collective, qui vise à définir une vision claire et partagée de l'avenir de notre communauté, qui guidera la phase subséquente de votre arrêté de zonage.

Ce plan a été élaboré grâce à la précieuse collaboration de nombreux acteurs de votre milieu. Nous tenons à souligner et à remercier chaleureusement toutes les personnes qui y ont contribué : les élus municipaux, les employés, les citoyens et citoyennes engagés, ainsi que les membres des groupes de travail rencontrés et la firme conseil. Votre implication, vos idées, votre temps et votre énergie ont été essentiels pour donner vie à ce projet porteur.

Ce plan est le reflet de vos préoccupations, de vos aspirations et de votre attachement profond à votre territoire. Il servira de guide pour orienter les décisions à venir en matière de développement, d'aménagement du territoire, de services et de qualité de vie pour toutes les générations.

Merci encore pour votre engagement et votre confiance.

En toute solidarité,

Catherine Dufour, Urbaniste, UPC / MICU, AUNB

TABLE DES MATIÈRES

1. UN PLAN MUNICIPAL POUR UNE NOUVELLE	10
1.1 Qu'est-ce qu'un plan municipal ?	11
1.2 Compréhension du plan municipal	12
1.3 Démarche d'élaboration du plan municipal	13
1.4 Respect des déclarations d'intérêt public	14
1.5 La ville de vallée-des-rivières	15
1.5.1 Localisation.....	15
1.5.2 Faits saillants du portrait démographique de Vallée-des-Rivières.....	17
2. VISION D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	18
2.1 Établir une vision pour la nouvelle Ville de Vallée-des-Rivières	19
2.2 Énoncé de vision	20
3. PLANIFICATION DU TERRITOIRE	22
3.1 Une ville confrontée à de nombreux défis	22
3.2 Gouvernance	23
3.2.1 Orientations principes et propositions relatifs à la gouvernance	23
3.3 Les milieux de vie	24
3.3.1 Résumé des enjeux.....	25
3.3.2 Orientations, principes et propositions relatifs aux milieux de vie	26
3.4 L'environnement et les ressources naturelles	31
3.4.1 Résumé des enjeux.....	32
3.4.2 Orientations, principes et propositions relatifs à l'environnement et aux ressources naturelles	33
3.5 La dynamique socioéconomique	39
3.5.1 Résumé des enjeux.....	40
3.5.2 Orientations, principes et propositions relatifs à la dynamique socioéconomique.....	42

4. ANNEXE A : CARTE D’AFFECTATION DES SOLS.....47

5. ANNEXE B : PLAN DE GESTION DES ACTIFS49

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1. Composition des Quartiers	15
Tableau 2. Orientation, principes et propositions reliés à la gouvernance.....	23
Tableau 3. Orientations, principes et propositions relatifs aux milieux de vie	26
Tableau 4. Orientations, principes et propositions relatifs à l'environnement et aux ressources naturelles .	33
Tableau 5. Orientations, principes et propositions relatifs à la dynamique socioéconomique.....	42

TABLE DES CARTES

Carte 1 : Localisation et quartiers de Vallée-des-Rivières	16
Carte A1 Carte d'affectation des sols de Vallée-des-Rivières	48



1

**UN PLAN MUNICIPAL
POUR UNE NOUVELLE
VILLE**

1.1 QU'EST-CE QU'UN PLAN MUNICIPAL ?

En vertu de la Loi sur l'urbanisme (L.N.-B. 2017, ch. 19), une municipalité doit promulguer, par arrêté, un plan municipal dans les cinq ans qui suivent sa création. Principal instrument de planification de la Ville, ce plan définit, au moyen de principes¹ et de propositions, l'aménagement du territoire ainsi que son évolution. Il se veut le reflet des préoccupations et aspirations de la communauté et présente donc un caractère évolutif, pouvant être ajusté au fil du temps par les révisions et mises à jour prévues par la loi tous les dix ans.

Outre cette révision périodique, des modifications ponctuelles peuvent toutefois être envisagées. Toutefois, du fait de son caractère global et prospectif, il ne devrait pas être nécessaire d'y apporter des changements fréquents. Néanmoins, tout ajustement important ou modification destinée à répondre à l'évolution de la collectivité pourra être intégré au plan municipal, chaque proposition étant soumise à l'examen du Comité de révision de la planification (CRP).

Le plan esquisse l'image future de la municipalité au moyen d'une vision, laquelle témoigne de l'orientation souhaitée pour son développement et des aspirations de la communauté.

Afin de concrétiser cette vision, le plan municipal établit également une série de principes portant sur les thèmes liés à l'administration municipale, le développement économique et social, l'aménagement du territoire et tout autre sujet d'importance pour la Ville. Ces principes ont pour rôle d'orienter, de soutenir et de structurer les décisions du conseil municipal. Ils peuvent être accompagnés de propositions, qui restent facultatives. Ainsi, un principe peut exister sans être suivi d'une proposition. Lorsqu'elles sont présentes, les propositions précisent des moyens et des mesures concrètes pour mettre en œuvre les principes établis dans le but de concrétiser la vision.

Il est important de souligner que l'adoption d'un plan municipal ne constitue pas un engagement de la municipalité à mettre en œuvre chacune des propositions qu'il contient. Toutefois, il vise à prévenir la réalisation d'aménagements incompatibles avec ses orientations et énoncés. De plus, les arrêtés découlant du Plan doivent être en cohérence avec les principes et propositions qui y sont formulés.

¹ Le terme « principe » est ici utilisé dans le même sens qu'« énoncé de politique », tel que défini par la *Loi sur l'urbanisme*.

1.2 COMPRÉHENSION DU PLAN MUNICIPAL

Afin d'établir une planification adaptée au territoire, mais aussi aux aspirations de la communauté, une étude a été réalisée afin de bien identifier la réalité de Vallée-des-Rivières. En plus de comprendre un budget quinquennal de travaux d'immobilisations pour assurer la réalisation de l'aménagement physique de la municipalité elle couvre notamment l'historique de Vallée-des-Rivières, le profil sociodémographique de la population, l'utilisation actuelle du sol, les milieux naturels caractérisant le territoire, ainsi que la dynamique économique de la ville.

La réalisation du présent plan municipal, ainsi que de l'étude du territoire, s'est appuyée sur quatre grandes thématiques, qui chacune regroupent des sous-thématiques diverses. L'analyse du territoire de Vallée-des-Rivières, de même que son plan d'action s'inscrivent donc à travers ces grandes thématiques, qui sont :



La gouvernance



Les milieux de vie



**L'environnement et
les ressources
naturelles**



**La dynamique
socioéconomique**

À la lumière des constats issus de cette étude, un énoncé de vision fut déterminé, visant à annoncer les aspirations futures pour le territoire de Vallée-des-Rivières. L'élaboration de cette vision tient notamment compte d'éléments identifiés au plan stratégique de la Ville et est accompagnée d'objectifs, d'orientations, de principes et de propositions.

Énoncé de vision

Orientations

Principes

Propositions

1.3 DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PLAN MUNICIPAL

La réalisation du plan municipal s'appuie sur plusieurs étapes, qui sont les suivantes.

1 Étude du territoire

D'abord, une collecte de donnée qui a mis en lumière les caractéristiques sociales, économiques et environnementales de Vallée-des-Rivières. Ainsi, différents enjeux et constats ont pu être identifiés et ont contribué à nourrir les réflexions concernant l'avenir de Vallée-des-Rivières.

2 Préparation du plan municipal

La seconde phase de travail a consisté à préparer le plan municipal en s'appuyant sur le travail réalisé à l'étape 1 de la démarche. Ainsi, un énoncé de vision fut déterminé, et pour chacune des grandes thématiques abordées à travers le document, des orientations, des principes et des propositions ont été identifiées.

3 Démarche collaborative

Ce travail de préparation a impliqué la tenue de multiples ateliers de travail avec le Conseil municipal, des membres citoyens ainsi qu'avec un comité de travail. Des consultations publiques ont également été organisées afin d'assurer la participation citoyenne dans la démarche.

4 Procédure d'adoption

La dernière étape de réalisation du plan municipal consiste à la période d'adoption de celui-ci, conforme à la procédure d'adoption prévue à la Loi sur l'urbanisme.

1.4 RESPECT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT PUBLIC

Découlant de la réforme de la gouvernance locale instaurée par le gouvernement du Nouveau-Brunswick en 2021, le dispositif des déclarations d'intérêt public (DIP) repose sur la protection de l'intérêt général en matière d'aménagement du territoire. Il traduit la volonté de favoriser une utilisation raisonnée des sols et un développement communautaire responsable, afin d'inscrire le développement local dans une dynamique cohérente pour l'ensemble des communautés.

Depuis l'entrée en vigueur du Règlement sur les déclarations d'intérêt public le 1er octobre 2023, tout plan municipal et arrêté adoptés en vertu de la Loi sur l'urbanisme doit respecter le cadre défini par ces DIP. Au nombre de cinq, les déclarations (incluant les politiques à l'appui) identifient les priorités d'intérêt public suivantes :

- **Modes de peuplement** : faire la promotion de modes de peuplement qui contribuent au bien-être des résidents de la province, réduisent au minimum les effets sur l'environnement et soutiennent des économies rurales et urbaines dynamiques;
- **Agriculture** : faire la promotion des secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture en exploitation dans la province ainsi que la production d'aliments dans celle-ci;
- **Changements climatiques** : participer à des processus d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation aux changements climatiques.
- **Zones inondables et zones à risques naturels** : gérer l'aménagement dans ces zones afin d'améliorer la santé et la sécurité et de limiter les coûts sociaux, environnementaux et économiques que supportent la province, ses gouvernements locaux et ses résidents.
- **Ressources naturelles** : protéger les zones d'exploitation des ressources naturelles et les zones écosensibles pour les générations actuelles et futures, tout en favorisant une réglementation plus cohérente et prévisible.

Compte tenu des DIP, le plan municipal se présente comme l'instrument principal de mise en œuvre, soutenu par des arrêtés et diverses politiques ou décisions locales. Autrement dit, les DIP établissent les normes minimales que doivent respecter les orientations en matière d'aménagement du territoire. Conçues de façon incitative, leur intégration et application via les outils de planification et les règlements bénéficient d'une certaine flexibilité. En conséquence, ces déclarations ont été dûment prises en compte et intégrées dans le présent plan.

1.5 LA VILLE DE VALLÉE-DES-RIVIÈRES

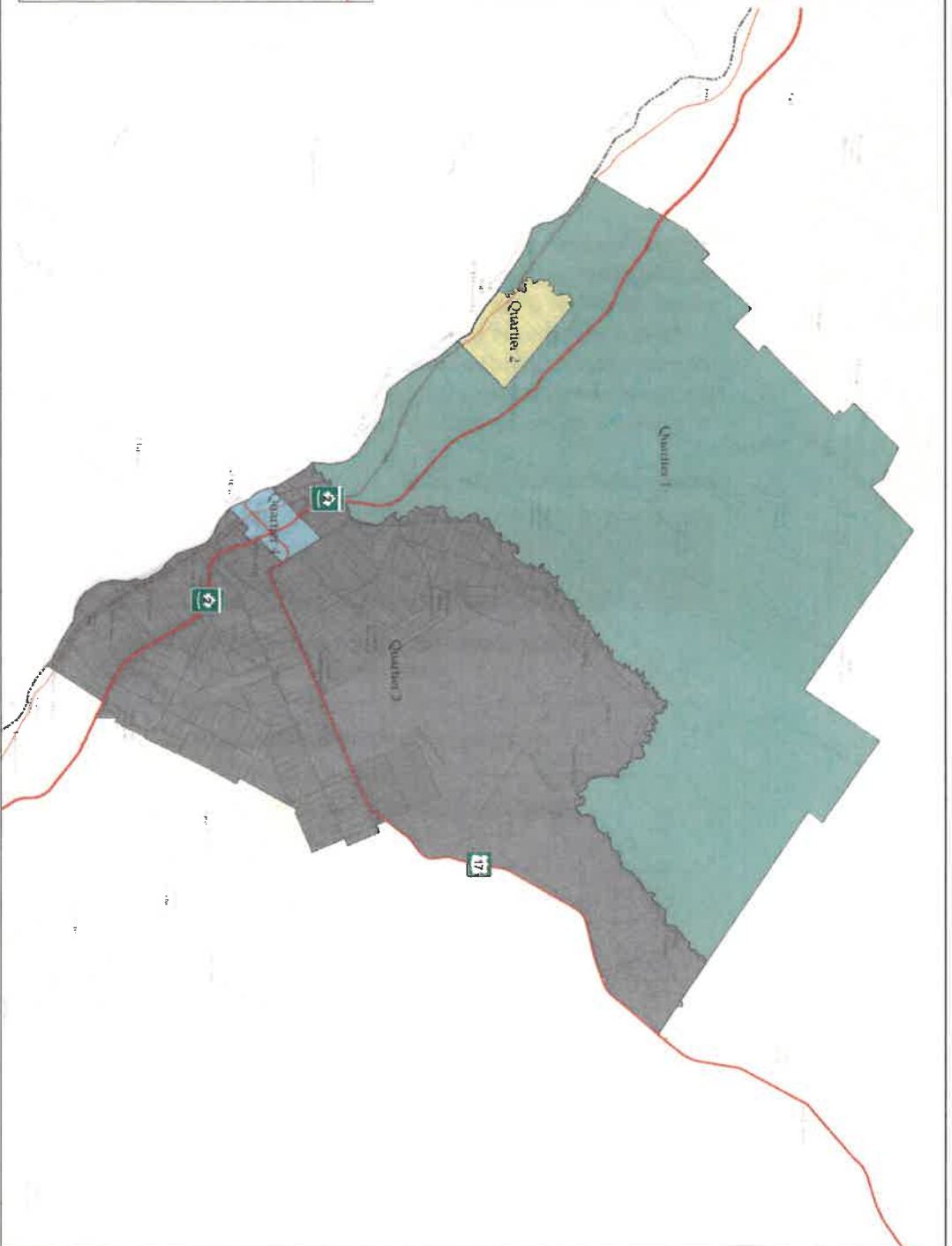
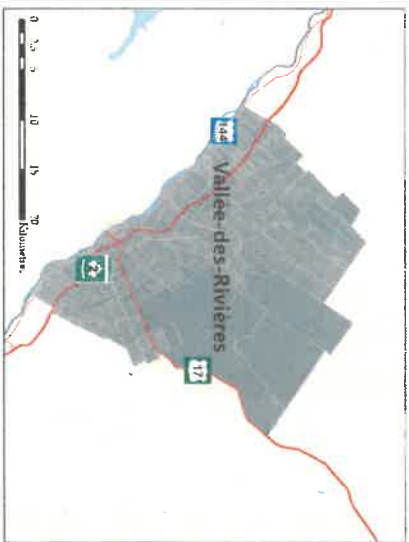
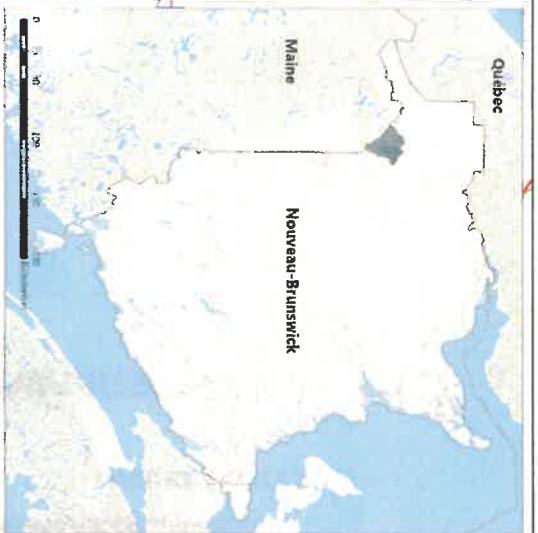
1.5.1 Localisation

La Ville de Vallée-des-Rivières a officiellement été constituée le 1er janvier 2023, à la suite de la réforme de la gouvernance locale au Nouveau-Brunswick. Elle est le résultat d'une fusion de différentes entités, soit la Ville de Saint-Léonard, le Village de Sainte-Anne-de-Madawaska, Siegas ainsi que les districts de services locaux de Sainte-Anne, de Notre-Dame-de-Lourdes, de Saint-Léonard-Parent, de Saint-Léonard-Poitier et une portion du DSL de Rivière-Verte. Elle est composée de quatre quartiers (voir carte 1) qui s'étendent sur une superficie d'environ 561,8 km², et comptait une population d'environ 4250 personnes en 2021.

Elle est située au nord-ouest de la province du Nouveau-Brunswick, dans le comté de Madawaska. Étant au carrefour de la province du Nouveau-Brunswick et de l'État du Maine aux États-Unis, elle se situe à moins de 50 km des centres urbains que sont Edmundston à l'ouest et Grand-Saut, à l'est. Vallée-des-Rivières est bordée au sud par le fleuve Saint-Jean (Wolastoq) qui agit comme frontière naturelle avec les États-Unis sur une distance approximative de 30 kilomètres. Le pont Saint-Léonard-Van Buren relie les communautés de Vallée-des-Rivières (secteur Saint-Léonard) à la municipalité de Van Buren au Maine. Au Nord se trouve un district rural et des Terres de la Couronne.

Tableau 1. Composition des Quartiers

Quartier	Anciens organismes	Superficie (km ²)	Proportion (%)
1	DSL de Sainte-Anne, portion de Rivière-Verte, Siegas, Notre-Dame-de-Lourde	302,6	54
2	Village de Sainte-Anne-de-Madawaska	9,5	2
3	DSL de Notre-Dame-de-Lourde, Saint-Léonard-Parent et Saint-Léonard-Poitier	244,6	44
4	Ville de Saint-Léonard	5	1



Légende

- Limite provinciale et internationale
- Limite du cadastre
- Limite de Vallee-des-Rivieres
- Quartier 1
- Quartier 2
- Quartier 3
- Quartier 4

Carte 1 : Localisation et quartiers de Vallee-des-Rivieres

cartographe : I. Coulibaly

no. référence : 2025-001

date : Novembre 2025

Source : Gouvernement du Nouveau-Brunswick

Commission de services régionaux Nord-Ouest

Northwest Regional Service Commission

VALLEE DES RIVIERES

1.5.2 Faits saillants du portrait démographique de Vallée-des-Rivières

Tel que mentionné précédemment, la réalisation de ce plan municipal s'est appuyée sur des données recueillies dans le cadre de l'élaboration de l'étude du territoire. Plusieurs constats importants ont pu être faits, dont les faits saillants suivants, qui posent un portrait général de la réalité de Vallée-des-Rivières et qui ont nourri les réflexions relatives à l'identification d'orientations, de principes et de propositions.



En comparaison avec la moyenne néobrunswickoise, la Ville de Vallée-des-Rivières présente une proportion plus élevée de personnes âgées de 60 à 74 ans, alors que près du quart de sa population fait partie de cette tranche d'âge (24,7 %) contre un cinquième de la population pour la province (21,7 %).



La population âgée de 60 ans et plus a subi une croissance de 30 % entre 2016 et 2021, ce qui témoigne d'un vieillissement de la population accélérée en comparaison avec la province.



La Ville de Vallée-des-Rivières fait face à un phénomène d'exode de jeunes ménages, notamment des jeunes adultes âgées entre 20 et 25 ans.



La population de Vallée-des-Rivières présente un niveau de scolarisation inférieur à celui de la moyenne néobrunswickoise alors que la province compte plus du double de diplômé universitaire que la Ville.



Les ménages de Vallée-des-Rivières affichent un revenu total moyen et médian inférieur à la moyenne provinciale.



À Vallée-des-Rivières, la proportion de couples sans enfants et de personnes vivant seules est plus élevée que la moyenne provinciale.



2 VISION D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2.1

ÉTABLIR UNE VISION POUR LA NOUVELLE VILLE DE VALLÉE-DES-RIVIÈRES

La Ville de Vallée-des-Rivières résulte de la fusion de plusieurs entités, ce qui impose un besoin de rallier ces communautés autour d'une vision commune pour la nouvelle municipalité tout en fournissant un outil stratégique destiné à orienter le développement du territoire dans les années à venir. Ainsi, ce plan municipal constitue une opportunité de moderniser le cadre de planification et les outils réglementaires afin de mieux répondre aux enjeux contemporains, tout en remplaçant les anciens plans municipaux et ruraux.

En tant que premier exercice du genre pour la nouvelle municipalité, ce plan vise avant tout à consolider l'organisation urbanistique et territoriale. Il s'agit d'établir des bases solides pour soutenir le développement futur de la communauté. L'objectif est de cibler des priorités claires pour guider les décisions municipales afin d'orienter les projets de développement sur l'ensemble du territoire et de soutenir de nouvelles initiatives porteuses s'inscrivant dans les valeurs de la communauté.

Le plan municipal repose sur une étude préliminaire, une étude portant sur le logement et l'exercice de planification stratégique réalisé par la Ville, assurant ainsi une démarche cohérente et adaptée aux besoins actuels et futurs de la collectivité.

Plusieurs valeurs ont été identifiées et sous-tendent la vision pour la communauté :

- Efficacité
- Innovation
- Ténacité
- Coopération
- Respect
- Éducation communautaire

L'énoncé de vision présenté à la prochaine section définit l'orientation distinctive pour l'avenir de la Ville, destinée à mobiliser les acteurs clés et l'ensemble de la population tout au long des dix prochaines années, période de mise en œuvre du présent plan. Il repose sur des principes directeurs et des valeurs appelés à perdurer et à s'ancrer au fondement de l'identité de Vallée-des-Rivières.

2.2 ÉNONCÉ DE VISION

Vallée-des-Rivières de demain

Fidèle à sa mission, Vallée-des-Rivières cultive une gouvernance inclusive et transparente fondée sur l'écoute active des citoyens et une volonté collective de rehausser la qualité des milieux de vie.

Reconnue pour son caractère champêtre, elle réussit à préserver et mettre en valeur son patrimoine naturel et culturel, au bénéfice de sa population, mais également d'un récréotourisme durable, qui agit comme levier économique pour la ville.

Vallée-des-Rivières propose une offre commerciale diversifiée et des infrastructures adaptées aux besoins de sa population, lui permettant de se positionner comme un carrefour économique œuvrant en complémentarité avec les centres urbains à proximité.

Par son dynamisme économique et sa richesse naturelle, elle offre un cadre de vie de qualité, accueillant et attractif, où l'engagement communautaire règne.



3

PLANIFICATION DU TERRITOIRE

3.1 UNE VILLE CONFRONTÉE À DE NOMBREUX DÉFIS

À l'image d'autres municipalités régionales au Nouveau-Brunswick, Vallée-des-Rivières fait face à d'importants défis de nature démographique, géographique et économique. Parmi ceux-ci figurent le maintien de services de qualité, l'accroissement de l'offre de logement l'élaboration d'une planification territoriale cohérente et dynamique ainsi que le développement économique du territoire. Il convient également de souligner qu'un défi majeur pour répondre à l'ensemble de ces enjeux réside dans le développement et l'entretien des infrastructures municipales, notamment les réseaux d'eau, en raison des limites imposées par le cadre financier actuel.

Le présent chapitre expose les principaux enjeux auxquels est confrontée la Ville, ainsi que les orientations, principes et propositions élaborés pour y répondre de manière cohérente et structurée. Bien qu'ils ne soient pas tous appelés à être réalisés dans leur entièreté, ces éléments jouent un rôle fondamental : ils servent de repères pour guider les décisions municipales, baliser l'action publique et contribuer à la concrétisation de la vision souhaitée pour la communauté.

Ils visent notamment à assurer une conciliation avec les nouvelles normes et les bonnes pratiques en matière d'aménagement, de gestion du territoire et de protection de l'environnement, dans une perspective de développement harmonieux et durable. Afin de tirer pleinement parti des atouts locaux, ce plan municipal cherche à renforcer les milieux de vie existants et à optimiser l'utilisation des ressources disponibles, qu'elles soient humaines, matérielles ou financières.

Les principales thématiques abordées sont les suivantes :



La gouvernance



Les milieux de vie



**L'environnement et
les ressources
naturelles**



**La dynamique
socioéconomique**

3.2 GOUVERNANCE

En tant que nouvelle municipalité, Vallée-des-Rivières dispose d'une occasion unique de poser les fondations d'une gouvernance saine, durable et alignée sur les valeurs de sa communauté. Les orientations, principes et propositions qui en émanent forment le socle de la gestion municipale. Ils permettent d'ancrer des pratiques responsables qui orienteront les décisions des élus et gestionnaires actuels. Cette orientation est de nature transversale et influence l'ensemble des autres axes d'intervention du plan, c'est pourquoi celle-ci est présentée d'emblée.

3.2.1 Orientations principes et propositions relatifs à la gouvernance

Les orientations, principes et propositions visent l'atteinte de l'objectif suivant : assurer une gouvernance transparente, favorable à l'implication de la communauté.

Tableau 2. Orientation, principes et propositions reliés à la gouvernance

Orientation1	
Vallée-des-Rivières prône une gouvernance transparente et participative	
Principe	Propositions
1.1 Assurer une gouvernance municipale transparente et accessible, favorisant la participation citoyenne et une gestion éthique et responsable.	1.1.1 Assurer que l'ensemble des décisions municipales, des règlements et des politiques soient communiqués de manière claire, accessible et compréhensible pour tous.
	1.1.2 Organiser des consultations publiques avant l'adoption de décisions majeures ayant un impact sur la communauté.
	1.1.3 Créer des comités citoyens consultatifs pour favoriser la collaboration entre l'administration municipale et la population.
	1.1.4 Garantir une gestion municipale responsable en adoptant des pratiques éthiques et en assurant une reddition de comptes rigoureuse.
	1.1.5 Poursuivre les efforts de mise en place d'outils numériques et d'approches innovantes facilitant l'accès à l'information et améliorer la transparence des processus administratifs.

3.3 LES MILIEUX DE VIE

Vallée-des-Rivières est née de la fusion d'une ville, d'un village et de paroisses civiles environnantes, auparavant rattachés à d'anciens districts de services locaux (DSL). Aujourd'hui intégrés en tant que quartiers de la nouvelle municipalité, ces milieux se complètent par leur diversité, alliant pôles d'activités, zones de villégiature, vastes espaces ruraux et forestiers. Ce plan municipal définit des politiques et orientations d'aménagement adaptées aux spécificités de chaque secteur, afin de renforcer leur complémentarité et de valoriser leurs particularités.

L'analyse des milieux de vie porte principalement sur l'occupation du territoire, les enjeux liés au cadre bâti municipal, les caractéristiques du parc résidentiel et les défis en matière de mobilité et d'aménagement.

3.3.1 Résumé des enjeux

- Le développement des noyaux villageois dans le respect de leur spécificité et de manière cohérente avec les espaces naturels environnants;
- Le parc résidentiel, principalement constitué d'habitations unifamiliales occupées par des propriétaires, se caractérise par un faible taux de renouvellement. Il est donc crucial d'élargir et de diversifier l'offre de logements afin de répondre aux besoins d'une population vieillissante, d'améliorer la qualité du cadre bâti, d'attirer de nouveaux résidents et travailleurs, et de favoriser une plus grande diversité des modes d'occupation.
- Une faible disponibilité de terrain desservis et une forte demande pour des logements multifamiliaux et abordables.
- La mobilité à Vallée-des-Rivières repose principalement sur l'automobile, soulignant la nécessité de diversifier l'offre de transport et de développer, lorsque possible, des infrastructures favorisant la mobilité active. Bien que la municipalité demeure fortement dépendante à la voiture, des partenariats avec d'autres paliers de gouvernance et les municipalités voisines pourraient contribuer à l'amélioration du réseau de transport en commun, ainsi qu'au développement d'infrastructures cyclables et piétonnières.

ATOUS

Des quartiers offrant un potentiel de développement d'identités distinctes, mais complémentaires;

L'usine de traitement possède une capacité excédentaire;

Localisation avantageuse : entre deux centres urbains (Edmundston et Grand-Sault), à la porte d'entrée des maritimes et de la frontière avec le Maine (États-Unis);

Le paysage de vallées et de collines et la présence de milieux naturels de grande qualité;

Un cadre de vie agréable, alliant nature, commodités et proximité;

Présence d'un patrimoine bâti et naturel contribuant à améliorer les milieux de vie;

DÉFIS

Un manque de terrains desservis qui restreint le développement de nouveaux projets immobiliers;

Une disponibilité restreinte de terrains;

Un manque de diversité dans l'offre en logement;

Un parc immobilier résidentiel vieillissant qui se renouvelle peu;

Un manque de logement abordable;

Une forte dépendance à l'automobile et l'absence d'alternatives en matière de transport actif ou collectif.

3.3.2 Orientations, principes et propositions relatifs aux milieux de vie

Les orientations, principes et propositions visent l'atteinte de l'objectif suivant : assurer un développement équilibré du territoire grâce à une offre résidentielle diversifiée et à une planification efficace des infrastructures favorisant un développement réfléchi et durable des milieux de vie, et ce, au bénéfice de toute la communauté.

Tableau 3. Orientations, principes et propositions relatifs aux milieux de vie

Orientation 2	
Favoriser un accroissement de l'offre de logement, diversifier le cadre bâti et en assurer la qualité	
Principes	Propositions
2.1 Favoriser la densification et la diversification du cadre bâti (quartier 2 et 4)	2.1.1 Réviser les normes de lotissement afin de promouvoir les meilleures pratiques et l'optimisation de l'espace disponible et ou à requalifier;
	2.1.2 Cibler les zones propices à une densification et prévoir le cadre réglementaire l'autorisant;
	2.1.3 Autoriser les immeubles résidentiels comptant jusqu'à 2 logements sur les terrains non desservis;
	2.1.4 Réviser la réglementation relative aux hauteurs de bâtiment afin d'assurer une plus grande souplesse le long d'axes principaux et à proximité des services et des institutions;
	2.1.5 Autoriser les projets intégrés résidentiels sur les terrains desservis tout en prévoyant un cadre réglementaire assurant la qualité de ce type de développement;
	2.1.6 Réviser et uniformiser les dispositions relatives aux pavillons-jardins;
	2.1.7 Cibler les zones propices à la construction de foyers pour personnes âgées et prévoir un cadre réglementaire les autorisant;
2.2 Adopter un cadre réglementaire qui favorise la création de logements en tenant compte des contraintes des milieux naturels, forestiers et agricoles (quartier 1 et 3)	2.2.1 Adopter un cadre réglementaire notamment en matière de gestion des usages, des hauteurs, de la densité et de l'aménagement de terrain, qui tient compte des caractéristiques naturelles de ces milieux
	2.2.2 Veiller à l'application des normes d'urbanisme, en cohérence avec le reste du territoire
	2.3.1 Adopter un arrêté sur le zonage inclusif;

2.3	Encourager le développement du logement, y compris le logement abordable, en utilisant des outils d'urbanisme adaptés	2.3.2 Adopter un arrêté concernant les projets d'aménagements;
		2.3.3 Prévoir des normes concernant les logements locatifs, notamment relativement à la taille des logements;
		2.4.1 Adopter une politique du patrimoine;
		2.4.2 Mettre en valeur les lieux et les bâtiments d'intérêt, notamment les églises et les bâtiments historiques;
		2.4.3 Élaborer un guide d'aménagement adapté aux particularités des différents milieux;
2.4	Préserver le patrimoine bâti et le caractère spécifique de certains quartiers	2.4.4 Adopter des exigences réglementaires favorables à la préservation des caractéristiques spécifiques de chaque secteur (matériaux de revêtement, pente de toit, aménagement de terrain, etc.);
		2.4.5 Intégrer le patrimoine à la vocation communautaire en favorisant des usages partagés et en recherchant des utilisations communes, afin de renforcer son rôle au sein de la collectivité et de valoriser son héritage culturel;
		2.4.6 Adopter un arrêté portant sur les lieux dangereux ou inesthétiques;
2.5	Assurer la qualité, la durabilité et la sécurité du cadre bâti	2.5.1 Adopter des exigences visant la durabilité, l'efficacité énergétique et la qualité architecturale des nouveaux bâtiments et des rénovations majeures.

Orientation 3

Améliorer le réseau de mobilité

Principes		Propositions	
3.1	Développer les infrastructures de mobilité durable afin de bonifier les options de transport alternatives à la voiture	3.1.1	Limiter le prolongement ou l'ouverture de nouvelles rues qui ne contribuent pas à la consolidation de la trame urbaine existante;
		3.1.2	Créer de nouveaux trottoirs et traverses piétonnes permettant de bonifier et de compléter le réseau de déplacements actifs;
		3.1.3	Coopérer avec les autorités régionales et provinciales pour établir un réseau cyclable continu et sécuritaire;
		3.1.4	Prévoir l'ajout de stationnement et d'infrastructures de support pour vélo sur certains terrains municipaux;
		3.1.5	Explorer la faisabilité d'un partenariat pour offrir des bornes de recharge pour les véhicules électriques sur un ou plusieurs terrain(s) de la Ville;
		3.1.6	Explorer la possibilité d'appuyer ou de favoriser les initiatives de covoiturage (ex. : stationnement incitatif, partenariat avec un organisme);
3.2	Améliorer l'expérience des usagers du transport actif par des aménagements de qualité, favorisant le confort, la sécurité et l'esthétisme	3.2.1	Procéder à la réfection des trottoirs et des traverses piétonnes existantes;
		3.2.2	Aux abords des noyaux institutionnels, revoir l'aménagement et le mobilier urbain afin de créer une identité distincte et d'améliorer la cohabitation des divers modes de transport;
		3.2.3	Établir un dialogue avec les autorités provinciales pour améliorer les accotements sur les routes nationales (ex. : élargissement, pavage) et de végétaliser les emprises excédentaires;
3.3	Préparer l'arrivée du transport collectif	3.3.1	Poursuivre les efforts en termes de développement de transport en commun avec les partenaires.

Orientation 4

Favoriser une gestion cohérente et responsable de l'ensemble des infrastructures, bâtiments, terrains et équipements collectifs sur le territoire, incluant certains usages spécifiques

Principes		Propositions	
4.1	Dresser un portrait précis de l'état des infrastructures, des équipements et des ressources	4.1.1	Mettre à jour et uniformiser l'inventaire sur l'état des infrastructures et les besoins en investissements;
		4.1.2	Poursuivre un plan de gestion des actifs et veiller à sa mise à jour périodique;
4.2	Consolider les réseaux d'égout et d'aqueduc	4.2.1	Limiter tout prolongement de toute portion publique des réseaux souterrains d'aqueduc et d'égout afin de ne pas augmenter la dette d'infrastructure;
		4.2.2	Favoriser l'utilisation et l'intensification des usages le long des réseaux souterrains pour établir une assiette foncière suffisante à leur entretien et à leur remplacement éventuel;
		4.2.3	Prioriser l'entretien ou l'amélioration de la capacité de traitement des réseaux (ex. puits supplémentaire, amélioration d'une lagune) selon le potentiel de densification et d'intensification de l'occupation des terrains desservis;
4.3	Établir une vision intégrée et cohérente pour la gestion des parcs et équipements de sport et de loisir	4.3.1	Étudier la possibilité d'établir un plan directeur des parcs et espaces verts afin de proposer une vision stratégique qui dépasse la gestion quotidienne;
		4.3.2	Étudier la possibilité d'établir un comité consultatif formé d'élus, de fonctionnaires, de citoyens et de représentants communautaires ou associatifs pour guider les décisions d'investissements pour les parcs et équipements de sport et de loisir;
4.4	Explorer des solutions innovantes et démocratiques pour les propriétés immobilières municipales sans vocation	4.4.1	Étudier la possibilité de mettre en place un inventaire détaillé des terrains vacants municipaux et de mener une étude sur la valeur et le potentiel des terrains municipaux vacants comme levier de développement;
		4.4.2	Étudier la possibilité d'établir une stratégie et un plan d'action identifiant les partenaires et les pistes de solution pour assurer l'utilisation, la location, la mise en réserve ou la vente des immeubles municipaux;

4.5	Assurer des équipements et services de sécurité publique modernes, accessibles et adaptés aux besoins de la population	4.5.1	Renforcer la coopération avec les instances fédérales et les municipalités voisines pour optimiser la gestion et le développement des services de sécurité publique que sont le service incendie et le service de police;
4.6	Assurer une planification et une gestion durable des espaces, équipements et services funéraires	4.6.1	Reconnaitre les cimetières existants et établir le dialogue avec les communautés religieuses afin d'évaluer si des expansions éventuelles sont requises
		4.6.2	Évaluer la capacité des terrains funéraires et anticiper les besoins en réservant des espaces adaptés à l'inhumation et à la crémation;
4.7	Assurer le maintien, l'intégration et l'amélioration des établissements et services éducatifs	4.7.1	Collaborer avec le gouvernement provincial et le district scolaire pour assurer une implantation optimale des écoles, de manière à répondre de manière adaptée aux besoins actuels et projetés des quartiers;
		4.7.2	Lorsqu'applicable, implanter les établissements scolaires de sorte à favoriser leur intégration dans la Ville;
4.8	Soutenir l'implantation des services de garderie en assurant leur intégration harmonieuse dans les milieux de vie	4.8.1	Collaborer avec le gouvernement provincial pour assurer une planification et une gestion de qualité des services de garderie;
		4.8.2	Encourager l'implantation des garderies au sein de centres communautaires de quartier;



3.4 L'ENVIRONNEMENT ET LES RESSOURCES NATURELLES

Même si les enjeux environnementaux dépassent souvent le cadre local, c'est à cette échelle que la Ville peut intervenir concrètement et se positionner comme un moteur de la transition écologique. En jouant un rôle de facilitatrice entre les acteurs économiques, les institutions et les citoyens, elle favorise une approche concertée pour renforcer la résilience du territoire.

À travers des actions visant à préserver la biodiversité et les écosystèmes locaux, elle s'engage à garantir un accès équitable à la nature pour tous. En valorisant ses espaces naturels et en intégrant des solutions durables, elle contribue à améliorer la qualité de vie des citoyens tout en assurant un développement respectueux de l'environnement. Grâce à cette mobilisation collective, la Ville affirme son leadership en matière d'adaptation aux changements climatiques et de gestion responsable des ressources pour les générations futures.

3.4.1 Résumé des enjeux

- Les changements climatiques et leurs impacts sont une réalité incontournable avec laquelle la Ville doit composer. L'intensification des phénomènes météorologiques extrêmes aura des répercussions sur la communauté, rendant indispensable une approche proactive pour renforcer sa résilience et sa capacité d'adaptation face aux défis climatiques à venir.
- Malgré la fusion, les ressources disponibles à l'amélioration des infrastructures sont limitées, notamment de la gestion des eaux;
- La gestion des ressources naturelles et certaines industries génèrent des retombées économiques significatives, tandis que la présence d'acteurs institutionnels et de partenariats établis, notamment avec l'école de foresterie, représente un atout à valoriser. Cependant, des rapports de force inégaux et des ressources limitées restreignent son influence sur certaines pratiques. De plus, en l'absence d'un cadre légal lui conférant un pouvoir de contrainte, la municipalité ne peut imposer de mesures réglementaires et doit plutôt jouer un rôle de concertation et de facilitation auprès des différents acteurs.
- Vallée-des-Rivières dispose d'un cadre naturel d'exception, lequel est caractérisé par une grande richesse paysagère et la présence du fleuve Saint-Jean (Wolastoq). Cependant, l'accessibilité aux milieux naturels et à leurs attraits demeure inégale, révélant un fort potentiel d'amélioration. En optimisant les aménagements et en facilitant une accessibilité accrue, ces milieux pourraient être davantage mis en valeur et devenir un atout encore plus significatif pour la communauté.

ATOUS

Présence d'une canopée abondante;

Existence de relations constructives avec les acteurs institutionnels (École de foresterie) et privés (secteur du bois), avec la possibilité d'améliorer et de renforcer ces collaborations afin de maximiser les retombées positives;

De nombreux atouts naturels (Forêt expérimentale, Fleuve Saint-Jean, Rivière et Lac Siegas, Rivière et Lac Quisibis, la Grande-Rivière vallons, coteaux et terres agricoles);

DÉFIS

Le manque de données et d'études approfondies sur les milieux naturels sensibles empêche d'avoir un portrait global de leur état et de leur vulnérabilité;

Des contraintes budgétaires et l'absence d'un cadre légal contraignant, restreignent la mise en œuvre de mesures environnementales;

Conciliation entre les impératifs économiques, l'intérêt public (notamment avec la présence d'un site d'enfouissement régional sur le territoire) et la nécessité de protéger l'environnement et les paysages en veillant à limiter les impacts de ces activités sur le milieu.

3.4.2 Orientations, principes et propositions relatifs à l'environnement et aux ressources naturelles

Les orientations, principes et propositions suivants visent l'atteinte de l'objectif suivant : renforcer la résilience du territoire en protégeant les milieux naturels, en favorisant une gestion responsable des ressources et en soutenant la transition écologique, notamment en encourageant la mobilité active.

Tableau 4. Orientations, principes et propositions relatifs à l'environnement et aux ressources naturelles

Orientation 5	
Assurer une gestion durable du territoire et améliorer sa résilience climatique	
Principes	Propositions
5.1 Préserver l'intégrité écologique et la qualité des milieux hydriques et humides	5.1.1 Encourager des campagnes d'information et de sensibilisation régulières sur les bonnes pratiques auprès des populations riveraines et des propriétaires de puits privés;
	5.1.2 Assurer une collaboration avec les organismes environnementaux et les instances gouvernementales, afin de favoriser la protection et la valorisation des lacs et cours d'eau, notamment en améliorant la surveillance et la gestion des espèces envahissantes pour préserver l'équilibre des écosystèmes aquatiques;
	5.1.3 Développer des mesures préventives, telles que des stations de nettoyage des embarcations et des campagnes de sensibilisation pour limiter la propagation des espèces envahissantes;
	5.1.4 En collaboration avec des organismes environnementaux, élaborer un plan de gestion durable des populations de poissons afin d'assurer leur équilibre écologique et la pérennité des activités de pêche;
	5.1.5 Explorer les cadres réglementaires existants pour adapter les politiques locales et mieux encadrer la gestion des milieux aquatiques;
	5.1.6 Encourager des cycles d'inspection des systèmes septiques afin de repérer les installations vétustes et les sources de pollution associées;
	5.1.7 Favoriser la végétalisation des berges sur une bande minimale à partir de la ligne des hautes eaux, sauf pour

		permettre l'accès au lac ou cours d'eau (corridor d'une largeur maximale de 5 mètres);
		5.1.8 Prévoir une superficie minimale pour les lots riverains non desservis;
		5.1.9 Interdire tous les travaux en milieux humides, sauf pour un usage public ou aux fins d'accès pour un usage existant;
		5.1.10 Prévoir un cadre réglementaire relatif aux bandes de protection riveraine, afin de mieux encadrer les travaux autorisés à proximité des lacs et des cours d'eau;
5.2	Favoriser une gestion durable des forêts et limiter les pressions liées à l'urbanisation, les loisirs intensifs et l'exploitation des ressources sur les milieux forestiers	5.2.1 Encourager la tenue de consultation publique sur l'enjeu de l'aménagement durable des forêts et sur les pratiques d'abattage d'arbres à des fins non commerciales;
		5.2.2 Étudier la possibilité de mettre en place un inventaire forestier;
		5.2.3 Étudier des modèles des dispositions réglementaires relatives aux pratiques sylvicoles et à la gestion durable des forêts, tout en tenant compte de la volonté de la population;
		5.2.4 Établir des relations avec les partenaires privés (membres de l'industrie) et institutionnels (notamment l'école de foresterie de l'Université de Moncton, campus d'Edmundston);
		5.2.5 Sensibiliser et mobiliser les citoyens et entreprises à la préservation de l'environnement en développant des initiatives éducatives et des incitatifs pour encourager les bonnes pratiques en matière de gestion forestière et de protection de l'environnement;
5.3	Améliorer la compréhension des milieux naturels sensibles afin d'orienter les politiques de conservation et d'aménagement du territoire	5.3.1 Recenser et cartographier les vieilles forêts, milieux sensibles et corridors fauniques pour mieux évaluer leur état de conservation;
		5.3.2 Intégrer les données environnementales dans la planification municipale afin d'orienter les règlements d'urbanisme et les politiques de préservation;
		5.3.3 Collaborer avec les experts et institutions de recherche pour enrichir les connaissances sur la biodiversité locale;

		5.3.4	Évaluer les possibilités d'adaptation du cadre légal afin de mieux protéger les milieux identifiés comme sensibles;
		5.3.5	Sensibiliser la population et les acteurs municipaux à l'importance des vieilles forêts et des corridors fauniques dans la préservation des écosystèmes;
5.4	Favoriser des aménagements contribuant à accroître la capacité de résilience du territoire	5.4.1	Consulter la population à l'égard de l'encadrement réglementaire à prévoir relativement à l'aménagement des terrains (plantation et abattage d'arbres, maintien de surface végétalisée, etc.);
		5.4.2	Augmenter la couverture arborée dans les espaces publics et les propriétés municipales et assurer l'entretien des arbres existants dans les rues, parcs et autres emprises publiques;
		5.4.3	Encourager la végétalisation des propriétés privées, notamment par la mise en place d'incitatifs ou de dispositions réglementaires favorisant la plantation et la conservation des arbres et des surfaces végétales sur les terrains privés;
		5.4.4	Étudier la possibilité pour la municipalité d'aménager des infrastructures vertes, dont des micro-forêts, des aménagements éponge et des fosses végétalisées à des endroits stratégiques, pouvant notamment à contribuer à la saine gestion des eaux pluviales;
		5.4.5	Réfléchir à la mise en place d'un cadre réglementaire favorable à la protection de la biodiversité, notamment en prévoyant des dispositions relatives aux types de plantations (jardins de pollinisateurs, plantations indigènes, etc.);
5.5	Assurer une gestion responsable et durable des déchets solides	5.5.1	Renforcer la coopération avec la CSRNO pour optimiser la gestion des déchets et réduire les incidences environnementales du site d'enfouissement;
		5.5.2	Sensibiliser la population et les entreprises locales aux bonnes pratiques de réduction des déchets et aux alternatives durables;

Orientation 6

Préserver et valoriser les milieux naturels et les paysages d'intérêt

Principes	Propositions
6.1 Protéger les milieux naturels et les paysages d'intérêt, notamment les milieux boisés et les paysages riverains, y compris le Fleuve Saint-Jean	6.1.1 Documenter et caractériser les paysages du territoire;
	6.1.2 Élaborer une stratégie régionale de préservation et de mise en valeur des paysages locaux et régionaux en partenariat avec la CSRNO, les municipalités avoisinantes et la province;
	6.1.3 Adapter le cadre réglementaire applicable dans les différents quartiers de la ville, afin de préserver les caractéristiques spécifiques de chacun;
	6.1.4 Réfléchir à une stratégie d'acquisition de terrains à des fins de conservation;
	6.1.5 Analyser les programmes de subvention du palier provincial pouvant aider à la protection des milieux naturels;
	6.1.6 Encadrer l'urbanisation et les nouvelles constructions en bordure des cours d'eau pour préserver les vues et l'intégrité des paysages;
6.2 Promouvoir la Forêt expérimentale comme un pôle d'attraction naturel et touristique accessible à tous	6.2.1 Renforcer la mission éducative et scientifique de la Forêt expérimentale par l'établissement d'une collaboration avec l'Université de Moncton (Campus d'Edmundston) et l'École de foresterie pour promouvoir la recherche, la formation et les démonstrations en foresterie durable;
	6.2.2 Organiser des activités éducatives et des visites guidées pour sensibiliser le public aux enjeux de la gestion forestière;
	6.2.3 Optimiser les infrastructures et diversifier les activités récréatives, notamment par l'entretien et l'aménagement de sentiers pédestres, de vélo de montagne ou encore de VTT ou de motoneige;
	6.2.4 Réaménager des aires publiques (aires de pique-nique, parcs et espaces de jeux) pour favoriser

		un accès convivial à la forêt tout au long de l'année;	
	6.2.5	Mettre en valeur les points d'intérêt, notamment la tour panoramique, et développer des circuits thématiques pour attirer visiteurs et chercheurs;	
	6.2.6	Intégrer la Forêt expérimentale dans les stratégies de développement écotouristique et récréatif du territoire;	
6.3	Assurer une gestion durable des terres et des activités agricoles	6.3.1	Revoir la délimitation de l'usage ressource afin de limiter l'urbanisation des terres servant ou pouvant servir à l'agriculture;
		6.3.2	Assurer la protection et l'aménagement des bandes riveraines en milieu agricole en ciblant les endroits prioritaires pour les projets de renaturalisation en collaboration avec les agriculteurs;
		6.3.3	Collaborer avec les instances régionales et les organismes du milieu pour développer des outils de planification ou des guides de bonnes pratiques en aménagement agricole durable;
		6.3.4	Favoriser la diversité des modèles agricoles en permettant l'implantation d'activités agricoles de différentes tailles, incluant les petites exploitations, afin de soutenir l'agriculture de proximité, la relève agricole et l'innovation;
6.4	Valoriser les milieux naturels et accroître leur accessibilité grâce un réseau de sentiers et par d'autres aménagements	6.4.1	Améliorer l'accessibilité aux cours d'eau pour la population et les visiteurs en aménageant des espaces publics riverains (parcs, quais et des aires de repos) pour favoriser la connexion avec le fleuve et les rivières;
		6.4.2	Développer des aménagements, dont des belvédères pour valoriser les paysages et offrir des points de vue d'exception sur les cours d'eau;
		6.4.3	Élaborer des stratégies et des moyens durables pour l'entretien et l'amélioration des réseaux de sentiers;

6.4.4	Étudier les possibilités de mise en place d'un réseau de sentiers récréatifs multifonctionnel, connecté aux espaces naturels;
6.4.5	Initier un dialogue avec les partenaires privés ou autres pour explorer le potentiel d'aménagement de pistes et de sentiers le long des emprises ferroviaires;



3.5 LA DYNAMIQUE SOCIOÉCONOMIQUE

Si l'économie de la région repose en partie sur l'exploitation forestière, le déclin de la population, la perte de nombreux emplois dans l'industrie du bois et la stagnation de l'offre de services et commerciale locale indiquent que ces industries sont insuffisantes pour maintenir le dynamisme de la Ville de Vallée-des-Rivières, aux dépens des villes voisines d'Edmundston et de Grand-Sault. En conséquence, et sans nier l'importance de la foresterie et des activités connexes, une nouvelle façon d'approcher la place des activités commerciales et industrielles sur le territoire paraît nécessaire afin de diversifier l'économie de Vallée-des-Rivières.

3.5.1 Résumé des enjeux

- La faible densité de population et la proximité d'Edmundston et de Grand-Sault restreignent l'offre locale aux services essentiels et limitent les possibilités de développement. Dans ce contexte, il est crucial de miser sur des spécialisations ou de favoriser la coopération interrégionale pour soutenir les projets de plus grande envergure;
- Une activité économique modérée, caractérisée par des taux d'emploi et d'activité inférieurs à la moyenne provinciale, ainsi qu'un taux de chômage légèrement plus élevé.
- Certains terrains destinés à des usages industriels ou commerciaux sont disponibles, offrant ainsi des opportunités de développement;
- Située à un carrefour stratégique entre les États-Unis et les Maritimes, Vallée-des-Rivières bénéficie d'un emplacement privilégié pour développer son offre commerciale et de services. En capitalisant sur cette position, la municipalité peut attirer voyageurs et investisseurs, renforçant ainsi son dynamisme économique;
- Vallée-des-Rivières peut tirer parti de sa localisation au carrefour des États-Unis et des Maritimes et de la présence d'axes routiers (NB-2 (transcanadienne), NB-144 et NB-17) offrant des expériences distinctes;
- Par son capital naturel riche, Vallée-des-Rivières possède un fort potentiel récréotouristique encore inexploité. En développant son offre récréotouristique, dans une perspective durable, la ville pourrait accroître son caractère attractif et ainsi participer à dynamiser son économie.

ATOUS

Positionnement « central » (entre Edmundston et Grand-Sault);

Présence de terrains disponibles au développement, mais dont la vocation et l'aménagement devront faire l'objet d'une planification;

Présence de certains équipements ou industries (ex. Scierie, industrie forestière, centre d'enfouissement, etc.);

Collaboration avec divers acteurs régionaux, offrant des opportunités de développement et de diversification (ex. École de foresterie et industrie forestière);

Présence d'atouts naturels, notamment la forêt expérimentale et les lacs et rivières, pour enrichir l'offre touristique et promouvoir des activités de plein air;

Présence de corridors routiers stratégiques et bien différenciés (routes 2, 17 et 144).

DÉFIS

Faible mixité des activités commerciales, institutionnelles et résidentielles;

Disponibilité foncière restreinte nécessitant une gestion prudente et optimisée;

Faible densité de population;

Compétitivité des centres urbains à proximité, limitant les opportunités de diversification économique;

Renforcer les partenariats et encourager les dialogues avec les entités de développement économique voisines pour optimiser les ressources et soutenir la croissance locale;

Un accès inéquitable aux services et infrastructures;

Le développement d'une offre commerciale et récréotouristique attrayante qui incite les visiteurs à prolonger leur séjour, dépassant ainsi la simple fonction de halte routière;

Le développement de stratégies encourageant les initiatives communautaires et l'engagement citoyen en optimisant les ressources disponibles et en favorisant la collaboration locale.

3.5.2 Orientations, principes et propositions relatifs à la dynamique socioéconomique

Les orientations, principes et propositions suivants visent l'atteinte de l'objectif suivant : stimuler la vitalité socioéconomique du territoire en soutenant l'entrepreneuriat local, en valorisant le milieu communautaire et en favorisant la diversification des activités économiques. Cette approche mise sur le potentiel des ressources humaines et territoriales pour créer un environnement propice à l'emploi, à l'innovation et à l'attractivité, au bénéfice de l'ensemble de la communauté.

Tableau 5. Orientations, principes et propositions relatifs à la dynamique socioéconomique

Orientation 7	
Créer des cœurs de municipalité dynamiques et rassembleurs, ayant à la fois un rôle de desserte locale et d'attraction pour les visiteurs	
Principes	Propositions
7.1 Prévoir un contrôle fin des usages, favorable à une mixité, et assurant une cohabitation harmonieuse des usages	7.1.1 Mettre à jour les dispositions relatives à la mixité d'usage, notamment afin d'autoriser les commerces en rez-de-chaussée et des logements aux étages;
	7.1.2 Mettre à jour les dispositions de l'arrêté de zonage relatives aux usages accessoires résidentiels afin d'en assurer un encadrement efficace et de prévenir les impacts négatifs sur le milieu;
	7.1.3 Définir des pôles commerciaux et de services distincts, et leurs usages associés, selon les particularités et les besoins de chaque secteur (ex. commerces de proximité, artisanat, restauration, services spécialisés);
	7.1.4 Développer des incitatifs pour encourager l'implantation de commerces et services de proximité dans les noyaux villageois;
7.2 Mettre en valeur les rues commerciales principales par des aménagements de qualité favorisant l'animation et l'expérience piétonne	7.2.1 Encadrer le stationnement en cour avant ou avant secondaire le long des rues principales pour assurer une continuité commerciale;
	7.2.2 Prévoir un cadre réglementaire qui favorise une forme urbaine à échelle humaine, l'animation des espaces publics;
	7.2.3 S'assurer que l'éclairage des propriétés publiques soit de qualité;
	7.2.4 Améliorer la signalisation et l'aménagement paysager pour guider les visiteurs vers le cœur des quartiers et prolonger leur séjour;
	7.2.5 Réviser les dispositions réglementaires relatives à l'affichage;

7.3	Valoriser la route 144 comme une alternative distinctive à l'autoroute en misant sur son attrait paysager, son accessibilité aux services locaux et son potentiel touristique.	7.3.1	Mettre en place une signalisation attrayante pour orienter les usagers vers les attraits locaux, les commerces et les services des villages traversés;
		7.3.2	Promouvoir la route comme un parcours offrant une expérience plus immersive du territoire, mettant en valeur son patrimoine, ses paysages et sa culture locale;
		7.3.3	Aménager des haltes et des aires de repos stratégiques pour encourager les arrêts et favoriser la découverte des communautés environnantes;
		7.3.4	Veiller au maintien de son caractère pittoresque;
		7.3.5	Élaborer une stratégie de promotion conjointe qui incite les voyageurs à privilégier la route 144 pour une expérience plus locale et authentique, tout en maintenant l'autoroute comme axe rapide pour les déplacements longue distance;
		7.3.6	Collaborer avec les municipalités, les acteurs économiques locaux et les instances provinciales pour dynamiser l'offre de services et de produits accessibles depuis la route 144;
7.4	Assurer un développement harmonieux et structuré en bordure de l'autoroute à Saint-Léonard.	7.4.1	Mettre en place des lignes directrices pour s'assurer que le développement en périphérie ne nuise pas à l'attractivité et à la vitalité du cœur du village;
		7.4.2	Privilégier des aménagements qui encouragent les visiteurs à entrer dans le village plutôt que de simplement le contourner;
		7.4.3	Élaborer un plan d'aménagement spécifique pour la zone en bordure de l'autoroute afin d'assurer un développement réfléchi et cohérent avec l'identité locale;
		7.4.4	Collaborer avec les acteurs locaux pour anticiper les impacts et mettre en place des stratégies favorisant un développement équilibré;
7.5	Soutenir le développement de l'offre récréotouristique et agrotouristique sur le territoire, dans une perspective durable	7.5.1	Promouvoir les activités récréotouristiques et nautiques (canot, kayak, pêche et bateau);
		7.5.2	Optimiser les infrastructures et diversifier les activités récréatives, notamment par l'entretien et l'aménagement de sentiers pédestres, de vélo de montagne ou encore de VTT ou de motoneige;
		7.5.3	Évaluer la possibilité de créer des parcours agrotouristiques, mettant en valeur des partenaires locaux;

	7.5.4	Prévoir des normes favorables au développement d'hébergement varié, adapté au contexte de Vallée-des-Rivières;
	7.6.1	Réaliser une politique culturelle;
	7.6.2	Analyser les programmes de subventions provinciaux, offerts pour la modernisation et le développement des infrastructures communautaires et culturelles, et procéder aux demandes, lorsqu'applicables;
	7.6.3	Poursuivre les efforts de mise en place d'une programmation récréative, culturelle, sportive et événementielle, adaptée aux saisons;
7.6		Soutenir le développement d'initiatives et d'installations communautaires et culturelles
	7.6.4	Étudier les possibilités d'intégrer des œuvres d'art sur les propriétés publiques, en privilégiant lorsque possible des artistes locaux;
	7.6.5	Étudier les possibilités d'aménager de nouveaux parcs ou espaces verts publics, dans les secteurs moins bien desservis;
	7.6.6	Reconnaître la Bibliothèque publique Dr-Lorne-J.-Violette comme une ressource essentielle pour la communauté, notamment en soutenant les initiatives du Réseau des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick;

Orientation 8

Assurer une localisation cohérente et encadrée des usages générant des nuisances ou présentant des contraintes particulières

Principes		Propositions
8.1	Encadrer les usages contraignants	8.1.1 Encourager le déplacement des activités à fortes nuisances vers les zones industrielles et les secteurs situés en périphérie des secteurs résidentiels ou urbanisés, lorsque possible;
		8.1.2 Rendre non conformes les usages incompatibles avec les milieux résidentiels et limiter les nouvelles implantations industrielles ou commerciales lourdes dans ces secteurs;
		8.1.3 Encadrer de manière stricte l'entreposage extérieur pour les activités commerciales et industrielles;
		8.1.4 Établir des normes d'atténuation pour diminuer l'impact des aires d'entreposage et de manœuvre (ex. : plantation d'arbres minimale, bande de protection, clôture ou haie, etc.);
		8.1.5 Imposer une distance séparatrice entre un établissement d'élevage et un usage sensible (résidentiel, garderie et école, foyer) lors d'une nouvelle construction ou un agrandissement de l'élevage ou industriel lourd ou autre;
		8.1.6 Mettre à jour les exigences relatives à l'aménagement de zones tampons;
8.2	Optimiser le développement industriel en valorisant les terrains stratégiquement situés près des axes autoroutiers	8.2.1 Répertorier les terrains disponibles pour accueillir des entreprises industrielles ou commerciales présentant certaines contraintes;
		8.2.2 Élaborer une stratégie de mise en marché ciblée pour attirer des investisseurs et positionner ces terrains;
		8.2.3 Travailler en collaboration avec les municipalités voisines et les instances régionales pour coordonner le développement industriel.

Orientation 9

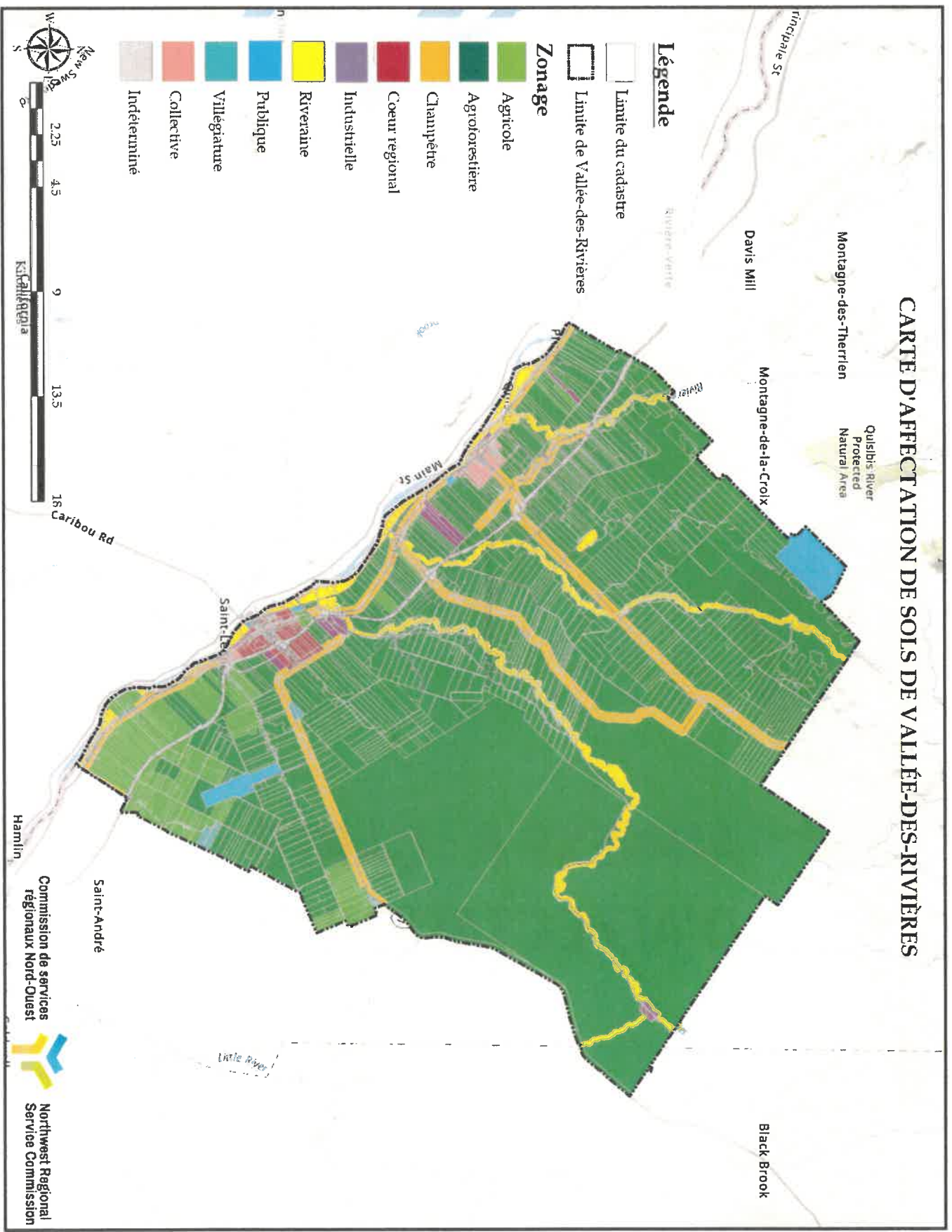
Maintenir l'engagement de la Ville dans le développement socioéconomique du territoire

Principes	Propositions
9.1 Assurer la création d'un réseau de partenaires actifs dans le développement économique et social de Vallée-des-Rivières	9.1.1 Travailler activement avec la CSRNO pour établir une stratégie de développement économique basée sur une concertation de la population et des acteurs économiques et communautaires;
	9.1.2 Soutenir le comité de concertation réunissant les acteurs économiques et communautaires pour favoriser le développement local et renforcer les synergies entre entreprises et organismes;
	9.1.3 Étudier la possibilité de créer un organisme sans but lucratif ou entreprise d'économie sociale dédié au logement abordable et locatif, notamment en partenariat avec des acteurs privés.



ANNEXE A : CARTE D'AFFECTATION DES SOLS

CARTE D'AFFECTATION DE SOIS DE VALLÉE-DES-RIVIÈRES



Commission de services régionaux Nord-Ouest



Northwest Regional Service Commission



ANNEXE B : PLAN DE GESTION DES ACTIFS

Rapport de gestion des actifs 2023

Phase 2 du plan de gestion des actifs municipal

Village de Sainte-Anne-de-Madawaska
Rapport Final

Mai 2023

Référence d'Englobe : 2206792.000



ENGLOBE

1 Sommaire exécutif

Le village de Sainte-Anne-de-Madawaska offre une gamme de services indispensables à ses résidents ainsi qu'aux propriétaires d'entreprises par l'entremise de différentes infrastructures. Cependant, les défis fiscaux, sociaux et environnementaux actuels rendent la prestation de ces services plus difficile. Avec le vieillissement des infrastructures, des normes plus strictes et les risques croissants liés aux infrastructures, de bonnes pratiques de gestion de l'infrastructure sont primordiales, maintenant plus que jamais, pour permettre aux communautés de fournir des services de qualité.

Le village de Sainte-Anne-de-Madawaska élabore et met à jour son plan de gestion des actifs afin d'assurer une gestion efficiente et efficace de l'infrastructure dans la municipalité.

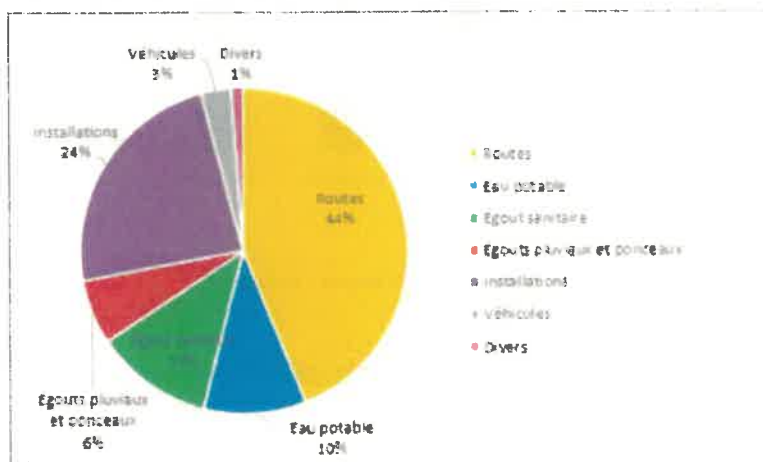
Note importante : Tout au long de ce rapport, les termes « *Eaux usées* » et « *Égouts sanitaires* » ainsi que « *Eaux pluviales* » et « *Égouts pluviaux et ponceaux* » sont interchangeable.

Les sections suivantes résument les différents éléments présentés en détail dans ce rapport.

1.1 Inventaire

Basée sur la valeur de remplacement, la municipalité dispose d'environ 41 240 500 \$ en actifs divisés en sept catégories : routes, eau potable, eau usée (égouts sanitaire), eau pluviale (égouts pluviaux et ponceaux), installations, véhicules, et le type divers. La valeur (en pourcentage) de chacun des types d'actifs est illustrée dans la figure ci-dessous.

Figure 1-1: Distribution des actifs par type



Les actifs routiers représentent une grande partie de la valeur des actifs du village de Sainte-Anne-de-Madawaska avec une valeur de 18 097 500 \$.

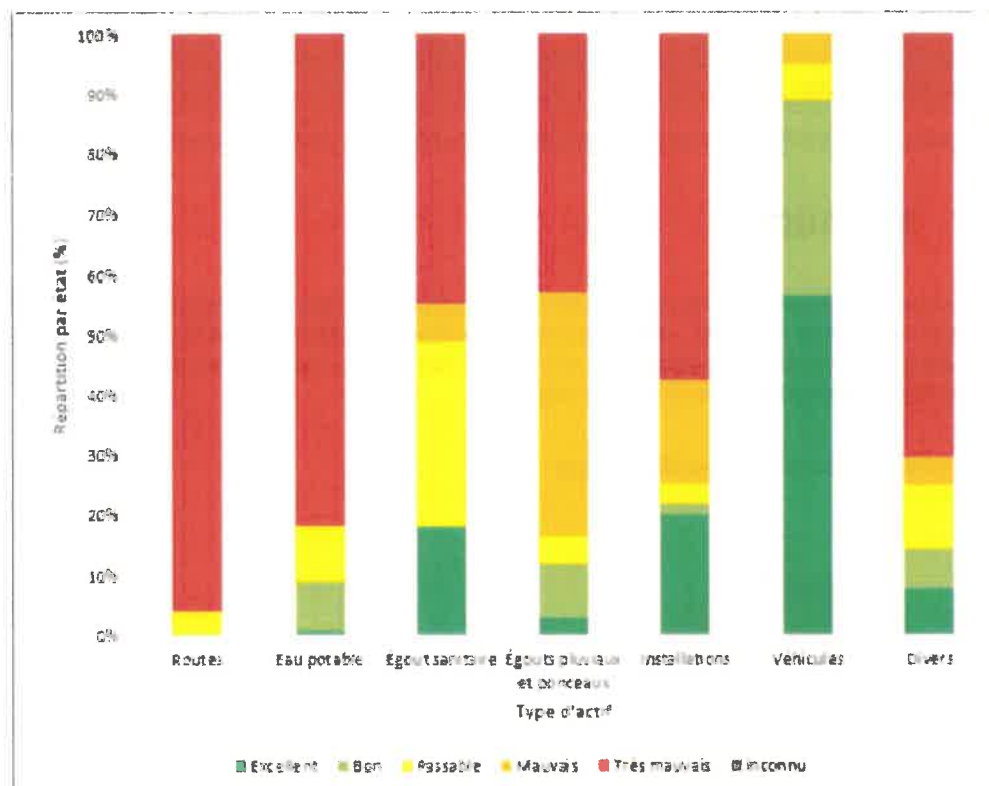
1.2 État de l'infrastructure

La connaissance de l'état de l'infrastructure est primordiale afin de prédire la durée de vie utile d'un actif, le niveau de réparation et/ou de maintenance ainsi que l'adaptation nécessaire pour assurer son fonctionnement. Cette section décrit l'approche utilisée afin d'évaluer l'état des actifs ainsi que leur criticité.

1.2.1 État

La connaissance de l'état d'un actif est un aspect essentiel de la gestion des actifs, car elle correspond à une représentation du risque de défaillance d'un actif. La figure suivante illustre l'état, basé sur la durée de vie utile, de chaque catégorie d'actifs dans la municipalité.

Figure 1-2: Évaluation de l'état des actifs

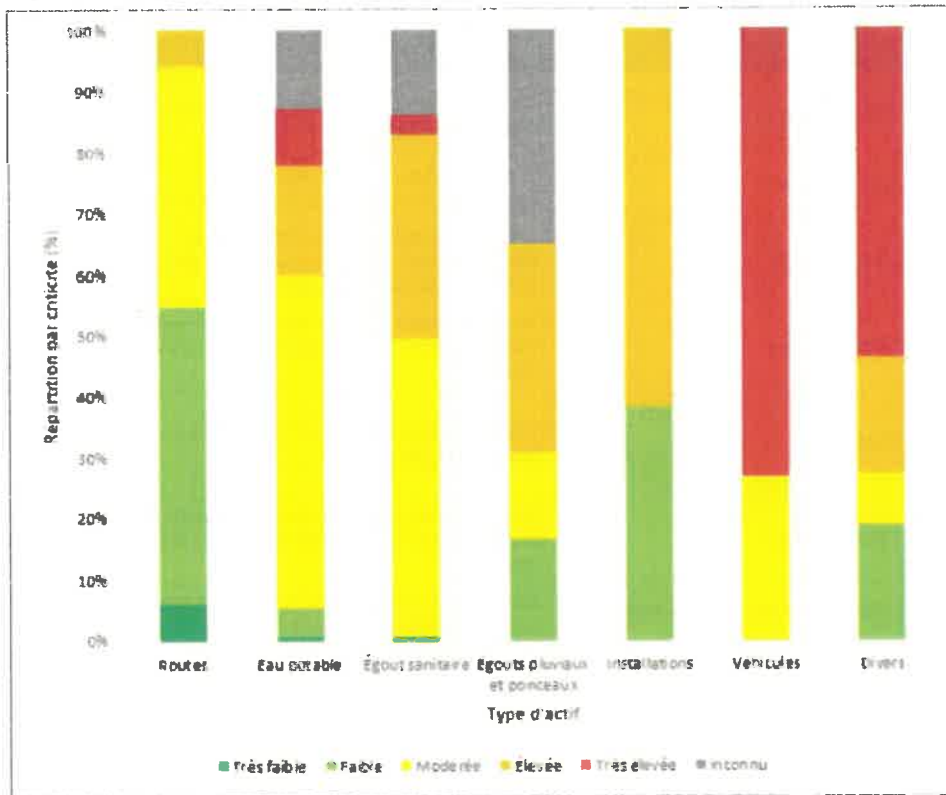


Dans l'ensemble, les 73% de la valeur totale des actifs de la municipalité sont dans un très mauvais état. La valeur des actifs en très mauvais état est d'environ 30 029 440 \$ et les routes municipales représentent 58% de cette valeur.

1.2.2 Criticité

La criticité identifie l'actif qui est le plus critique afin de le surveiller et de l'entretenir. Pour évaluer la criticité d'un actif, nous avons considéré l'importance et le risque associé à l'impact des changements climatiques sur l'actif. La figure ci-dessous résume la criticité de chaque catégorie d'actif.

Figure 1-3: Évaluation de la criticité des actifs



Les actifs de la municipalité ont un niveau de criticité répartie globalement de faible à élevée. La valeur des actifs ayant une criticité élevée à très élevée est approximativement 12 169 500 \$, soit 29% de la valeur totale des actifs. À noter que la criticité « inconnue » a seulement été assignée aux composantes non linéaires du système d'égout sanitaire, du système d'égout pluvial et du réseau d'eau potable.

1.2.3 Priorisation

Les priorités municipales doivent être identifiées clairement pour que le financement et les budgets soient utilisés de façon appropriée. Elles mettent en évidence les projets qui sont les plus urgents pour la communauté ainsi que la manière dont le budget devrait être déboursé. La priorisation aide à gérer le risque en tenant compte de l'état physique de l'actif (probabilité de défaillance de l'actif) et de sa criticité (sévérité de l'actif) en matière de santé, de sécurité et de dommages. Un récapitulatif des actifs les plus prioritaires est répertorié dans le tableau suivant.

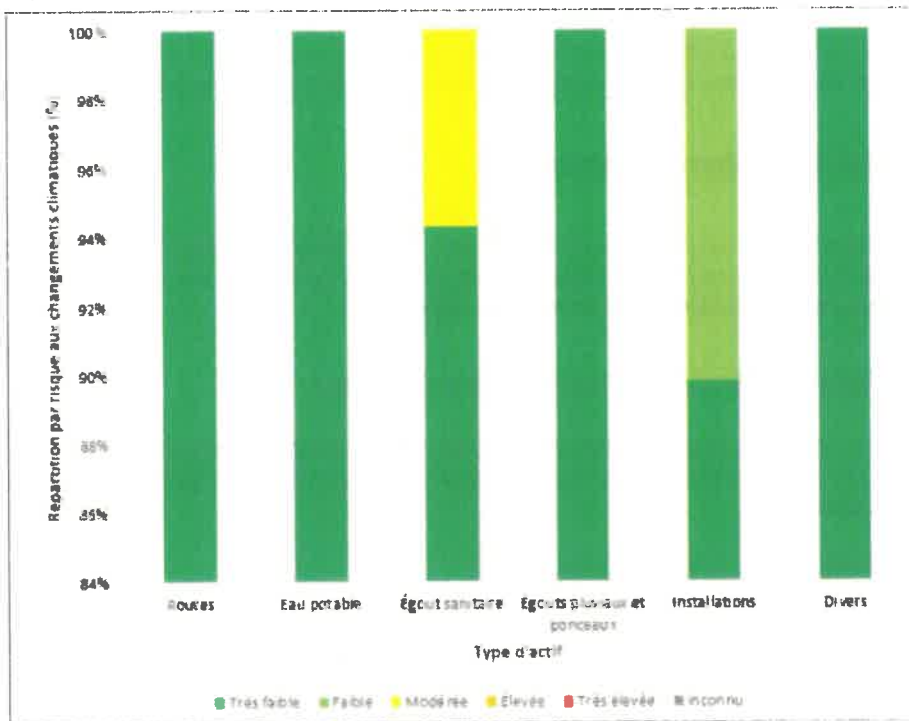
Tableau 1-1: Les 10 actifs les plus prioritaires

Rang	Type d'actif	Nom de l'actif	Section	Score de priorité
1	Eau potable	Conduite d'eau potable au niveau des deux puits sur le chemin Sirois	261010, 261013, 261014	16.4
2	Eau potable	Conduite d'eau potable sur la rue Principale, du lot 116 au chemin Martin	11210, 11211	16.4
3	Eau potable	Conduite d'eau potable rattachée au réservoir d'eau sur la rue Saint-André à l'intersection du Boulevard Laurier	191510	16.4
4	Eau potable	Conduite d'eau potable sur la rue Saint-André, du Boulevard Laurier à la rue Saint-Joseph	191110, 191410	13.2
5	Route	Rue Principale, de la rue Clinic à la rue Saint-François	112, 113, 114, 115, 119, 121, 123	13.1
6	Eau potable	Conduite d'eau potable sur le chemin Sirois en partant de la conduite reliée aux puits d'eau	261011	13.1
7	Égouts pluviaux et ponceaux	Conduite pluviale sur la rue Principale, entre les adresses 189 et 165	12510 - 12516	12.4
8	Égouts pluviaux et ponceaux	Conduite pluviale sur la rue Principale, du 148 à la rue Clinic	12517 - 12519	12.4
9	Égouts pluviaux et ponceaux	Conduite pluviale sur la rue Principale, de la rue Saint-André à la rue de l'Église	11910, 11410, 12110 - 12112	12.4
10	Égouts pluviaux et ponceaux	Conduite pluviale sur la rue Principale, de la rue de l'Église au chemin Martin	11210 - 11216	12.4

1.3 Changements climatiques

Depuis la révolution industrielle, les activités humaines ont eu comme effet d'augmenter les concentrations de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère et les effets du changement climatique. Le changement climatique observé aujourd'hui entraîne plusieurs répercussions néfastes sur la société, l'environnement et l'économie. Il est reconnu par la communauté scientifique que si la situation actuelle ne change pas pour le mieux, les effets des changements climatiques deviendront de plus en plus dommageables tant pour la santé humaine que pour les infrastructures. La figure ci-dessous présente l'évaluation du risque climatique par catégorie.

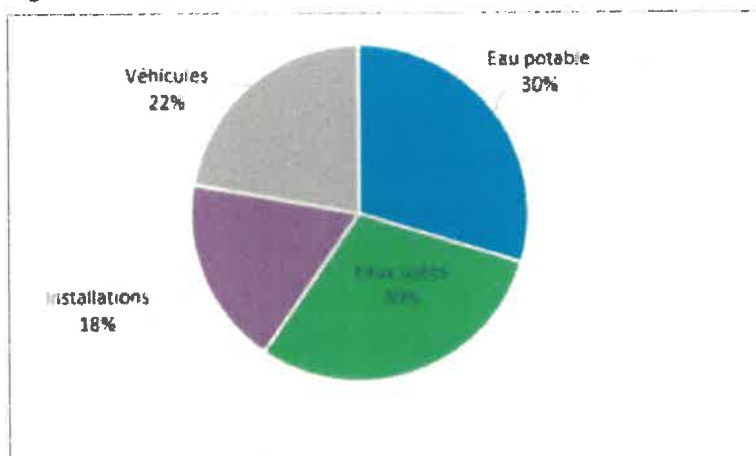
Figure 1-4: Évaluation du risque



La majorité des actifs de la municipalité ont un risque climatique très faible, environ 97%. Les actifs de la catégorie des eaux usées ont un risque climatique passable, ce qui indique qu'une attention particulière devrait être portée sur ces actifs.

Concernant les GES, avec des données reçues de la municipalité, il a été possible d'estimer les émissions causées par les installations et les véhicules de la municipalité. Ces actifs émettent environ 17.2 tonnes de CO₂e par mois, pour un total d'environ 206.1 tonnes de CO₂e par an. La figure suivante donne un aperçu des émissions de GES du village de Sainte-Anne-de-Madawaska par secteur d'activité.

Figure 1-5: Distribution des émissions de GES mensuelle par secteur (t de CO₂e)



Les installations incluent dans les secteurs d'activités de l'eau potable et des eaux usées représentent la majorité des émissions du village avec 10.2 tonnes de CO₂e par mois. Une liste d'actions a été établie pour réduire potentiellement les émissions de GES provenant des actifs municipaux.

1.4 Planification financière

En collaboration avec le personnel municipal, une analyse a été effectuée sur les habitudes de dépenses historiques, à la fois capitales et récurrentes (opération et entretien), dans le but de projeter ces tendances pour la planification financière future.

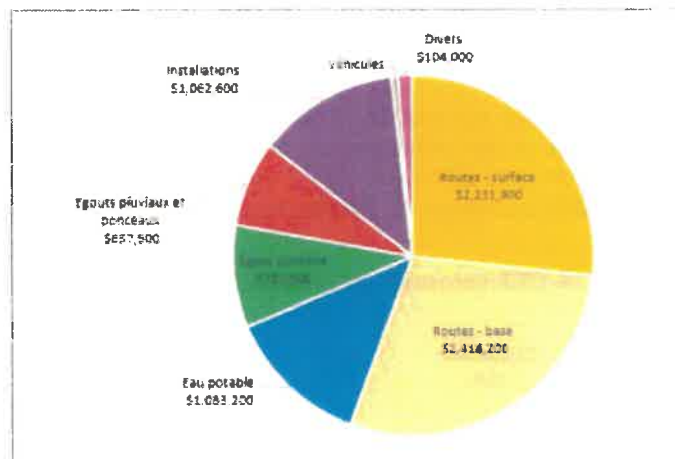
1.4.1 Indicateur de suffisance de financement

Deux facteurs ont été analysés afin de fournir une indication de suffisance du financement pour le village, soit l'arriéré d'infrastructure et le déficit de financement. Ces indicateurs sont décrits plus en détail ci-dessous.

ARRIÉRÉ EN MATIÈRE D'INFRASTRUCTURE

L'arriéré en matière d'infrastructure fournit une indication du sous-financement historique associé au renouvellement des infrastructures selon la valeur globale des actifs. Aux fins du présent rapport, l'arriéré a été calculé comme étant la proportion de la valeur d'un actif entre l'état actuel et un état minimal acceptable de passable (50%).

Figure 1-6 : Arriéré en matière d'infrastructure par catégorie d'actif

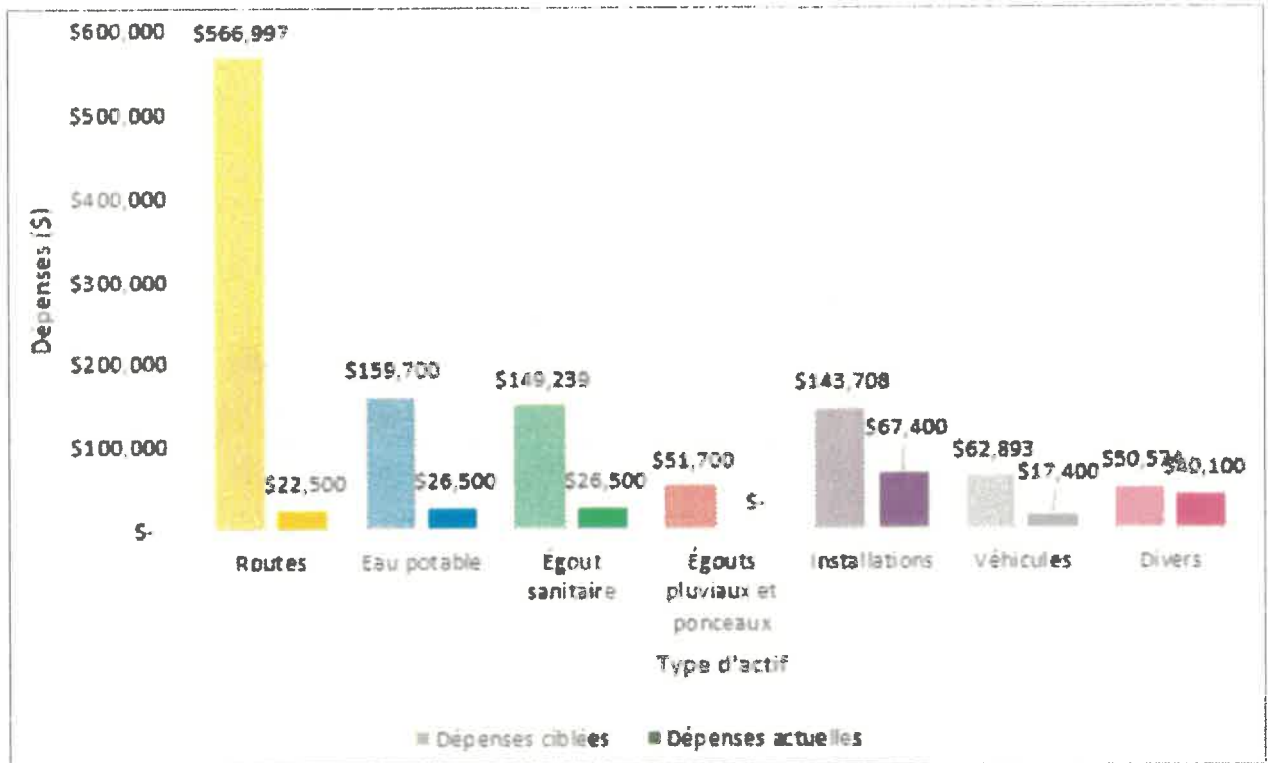


L'arriéré en matière d'investissement d'infrastructure est estimé à environ 8 353 500 \$ pour le village de Sainte-Anne-de-Madawaska basé sur un remplacement de l'actif à la fin de sa durée de vie utile.

DÉFICIT DE FINANCEMENT

Le déficit de financement est calculé comme étant la valeur de recapitalisation moins la moyenne des dépenses historiques en capital. La valeur de remplacement totale d'un actif divisée par la durée de vie utile de cet actif donne une valeur annuelle pour le remplacement de l'actif. Dans ce rapport, cette valeur se réfère à la valeur de recapitalisation. Le déficit de financement est résumé pour chaque catégorie d'actifs dans la figure ci-dessous.

Figure 1-7: Réinvestissement historique vs Réinvestissement cible

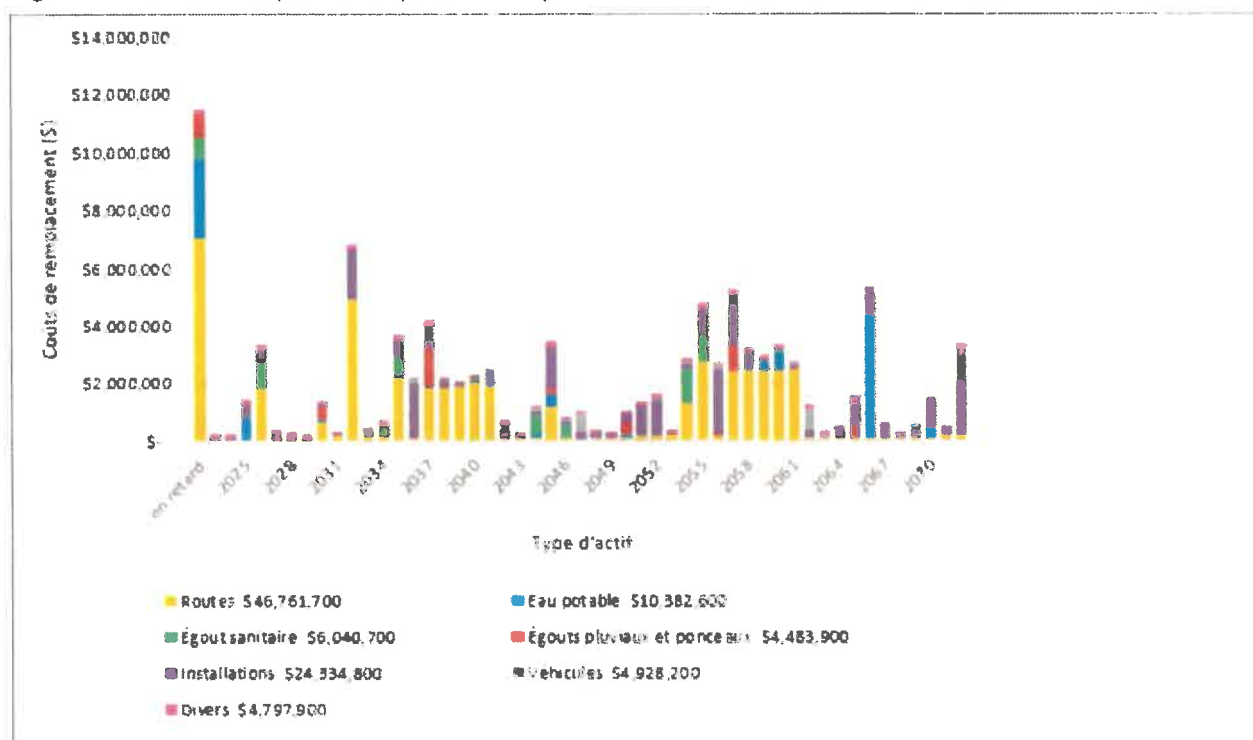


L'écart total entre le réinvestissement historique et le réinvestissement cible est de 984 411 \$. Le type d'actif ayant le plus grand écart est le type « Routes » avec un écart de 544 497 \$. Bien que cet écart semble très grand, il faut noter que seulement cinq ans de données financières ont été utilisés. Une évaluation des réinvestissements historiques est recommandée en utilisant une plus grande plage de données.

1.4.2 Projection de coûts à long terme

Afin de fournir au village une indication des besoins futurs en matière de flux de trésorerie, une projection combinée des coûts d'immobilisation et des coûts d'opération et de maintenance a été effectuée pour une période de 50 ans. La figure suivante démontre l'influence combinée des coûts de remplacement de cycle de vie et d'opération et de maintenance de la date actuelle jusqu'à 2072.

Figure 1-8: Coût de remplacement plus coût d'opération et maintenance par date de remplacement



1.4.3 Établissement des budgets - Plan décennal

Le tableau suivant résume l'analyse des coûts annuels moyen en capital et des coûts annuel moyen en O&M avec l'ajout d'une colonne (Portion des dépenses couvertes par la communauté) qui tient compte des projets partagés entre plusieurs gouvernements (municipal, provincial et fédéral). En effet, cette colonne représente une contribution du tiers des coûts capitaux annuels afin de refléter les niveaux de financement typiques des projets d'immobilisations dans les petites municipalités (les 2/3 restants financés par les gouvernements provincial et fédéral).

Tableau 1-2 : Sommaire des coûts annuels moyens

Catégorie d'actif	Coûts annuels moyens en capital	Portion des dépenses couvertes par la communauté	Coûts annuels moyens en O&M	Total (Capital + O&M)
Fonds d'opération général				
Routes	433 626 \$	144 500 \$	36 700 \$	181 200 \$
Eaux pluviales	39 539 \$	13 200 \$	-	13 200 \$
Installations	109 904 \$	36 600 \$	44 000 \$	80 600 \$
Véhicules	48 099 \$	16 000 \$	-	16 000 \$
Divers	38 678 \$	12 900 \$	20 300 \$	33 200 \$
Subtotal	669 846 \$	223 200 \$	101 000 \$	324 200 \$
Fonds d'utilisation des services publics				
Eau potable	122 135 \$	40 700 \$	3 000 \$	43 700 \$
Eaux usées	114 134 \$	38 000 \$	-	38 000 \$
Subtotal	236 269 \$	78 700 \$	3 000 \$	81 700 \$
Total	906 115 \$	301 900 \$	104 000 \$	405 900 \$

Afin d'appuyer le processus de sélection des projets à inclure dans un plan d'immobilisations à moyen terme (dix ans), l'équipe de projet a établi des budgets annuels moyens présumés pour le Fonds d'opération général, le Fonds d'utilisation des services publics et le Fonds de Développement des Collectivités du Canada. Ces budgets limitent la valeur totale des projets qui peuvent avoir lieu chaque année. Le tableau suivant résume les informations des budgets sélectionnés sur une base annuelle.

Tableau 1-3: Sommaire de la sélection des budgets

Fonds	Depenses actuelles	Revenu actuel	Coûts projetés	Budget sélectionné
Fonds d'opération général				
Capital	147 400 \$	1 025 400 \$	223 200 \$	200 000 \$
Opération et maintenance	101 000 \$		101 000 \$	45 000 \$
Fonds d'utilisation des services publics				
Capital	53 000 \$	208 000 \$	78 700 \$	50 000 \$
Opération et maintenance	3 000 \$		3 000 \$	10 000 \$
Fonds de Développement des Collectivités du Canada				
Capital		70 300 \$		70 000 \$
Total	304 400 \$	1 303 700 \$	405 900 \$	375 000 \$

1.5 Niveaux de service

Les niveaux de service expriment la qualité à laquelle le village de Sainte-Anne-de-Madawaska offre ou aimerait offrir des services aux résidents. Les niveaux cibles visent à atteindre l'équilibre approprié entre les moyens financiers et la qualité des services, les besoins et désirs des résidents, les politiques et les objectifs communautaires et les exigences réglementaires.

Pour cette première utilisation des indicateurs de performance pour définir les niveaux de service, il a été recommandé que la municipalité ait pour objectif d'atteindre une note de C+ pour le niveau de service technique et une note de C+ pour le niveau de service financier. Toutefois, les futures itérations

de ce rapport incluront d'autres facteurs tels que les objectifs stratégiques de la municipalité, les exigences légales et les attentes des résidents.

Dans ce plan, les niveaux de service actuels ont été évalués à l'aide des indicateurs de performance technique et financier pour chaque catégorie d'actif. Les indicateurs de performances sont des données qui identifient et mesurent l'état d'un actif. L'état actuel de l'actif a été évalué pour déterminer le niveau de service technique et le taux de réinvestissement effectué au cours des dix dernières années (évalué par groupe d'actif) permet de déterminer le niveau de service financier. Le tableau ci-dessous résume le bulletin de rendement de la municipalité.

Tableau 1-4: Bulletin de rendement des actifs

Catégorie d'actif	Niveau de service actuel		
	Technique	Financier	Note globale
Routes	C	F	D
Eau potable	C	D+	D+
Eaux usées	B	D+	D+
Eaux pluviales	C+	F	D
Installations	C+	D	D+
Véhicules	A	D+	D+
Divers	C	A+	C+

Le village de Sainte-Anne-de-Madawaska est généralement en dessous du niveau de service financier cible hormis pour les actifs divers. Le niveau de service technique, en général, atteint ou dépasse le niveau de service cible sauf pour routes, l'eau potable et les actifs de type divers.

L'ensemble de l'état des actifs est basé sur l'âge. L'évaluation de l'état actuel des actifs sur le terrain permettra d'avoir des données plus récentes et ainsi avoir une meilleure évaluation de la performance technique des actifs. Aussi, pour améliorer les données du niveau de service financier, il faudrait évaluer les investissements en capitaux au cours d'une plus longue période afin d'avoir une meilleure représentation du taux de réinvestissement moyen annuel.

Le déficit annuel actuel pour toutes les catégories d'actifs est d'environ 500 852 \$ pour atteindre le niveau de service cible financier. Au cours des dix prochaines années, pour atteindre le niveau de service financier de C+ en se basant sur les taux de réinvestissements minimum proposés par la FCM et en considérant seulement les actifs existants actuellement, la municipalité devra investir environ 6 690 000 \$. Il est donc recommandé que des stratégies financières soient développées afin de planifier les investissements au cours du temps, tout en effectuant continuellement des activités de maintenance pour maintenir la performance technique des actifs.

1.6 Dépenses en immobilisation

L'un des principaux objectifs de ce plan de gestion des actifs est d'établir un plan décennal pour les projets d'immobilisation basé sur la cote de priorité, les niveaux de service cibles et en considérant les émissions de GES. Avec les budgets des différentes sources de financement, il est possible de répartir les projets au cours de la période de planification.

Le total des dépenses prévues dans le village de Sainte-Anne-de-Madawaska de 2023 à 2032 s'élève à 4 854 400 \$.

Tableau 1-5: Sommaire de la distribution des coûts des projets du plan décennal et des sources de financement

Nom du projet	Coût total	Période (année)
Amélioration de la rue Principale - Phase 1	621 000 \$	2027-2029
Amélioration de la rue Principale - Phase 2	406 000 \$	2030
Amélioration de la rue Principale - Phase 3	607 900 \$	2031-2032
Prolongement du système d'égout sanitaire et amélioration des conduites d'eau potable existant - Chemin Martin	1 570 000 \$	2031-2032
Recouvrement de fibres de fer des conduites d'égouts sanitaires	644 000 \$	2024
Remplacer les conduites d'eau potable aux alentours des puits d'eau potable	778 500	2025-2027
Remplacer la toiture de l'édifice municipal	157 000 \$	2023
Mise à niveau du SCADA des installations	70 000 \$	2023
Total	4 854 400 \$	-
Source de financement	Coût total	Période (année)
Entente FDCC 2019-2023	70 000 \$	2023
Entente FDCC 2024-2028	350 000 \$	2024-2028
Entente FDCC 2029-2033	280 000 \$	2029-2033
Fonds d'opération général	2 000 000 \$	2023-2032
Fonds d'utilisation des services publics	500 000 \$	2023-2032
Subventions	1 645 000 \$	2024 et 2031-2032
Emprunts	9 400 \$	2032
Total	4 854 400 \$	-

